

CANADA

H. OF C.

BILL C-301

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-301

1993

MARCH 29 - JUNE 15

29 MARS - 15 JUIN

No. 1-2

INDEX

J
103
H7
34-3
F5537
A1
no. 1-2

J
163
H7
34-3
F5537
A1
No. 1-2

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 07 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, March 29, 1993
Monday, April 19, 1993

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le lundi 29 mars 1993
Le lundi 19 avril 1993

Président: Don Blenkarn

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

BILL C-301

**An Act to amend the Financial Administration Act
(financial information)**

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

PROJET DE LOI C-301

**Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques
(renseignements financiers)**

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-301

Chairman: Don Blenkarn

Members

David Bjornson
Steve Butland
Clément Couture
Rex Crawford
Bill Kempling
David Kilgour
René Soetens
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3)

On Monday, March 29, 1993:

Roy MacLaren replaced Alfonso Gagliano;

David Bjornson replaced Murray Dorin.

On Monday, April 19, 1993:

Peter Milliken replaced Rex Crawford;

David Kilgour replaced Roy MacLaren;

Rex Crawford replaced Peter Milliken.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-301

Président: Don Blenkarn

Membres

David Bjornson
Steve Butland
Clément Couture
Rex Crawford
Bill Kempling
David Kilgour
René Soetens
Grég Thompson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement

Le lundi 29 mars 1993:

Roy MacLaren remplace Alfonso Gagliano;

David Bjornson remplace Murray Dorin.

Le lundi 19 avril 1993:

Peter Milliken remplace Rex Crawford;

David Kilgour remplace Roy MacLaren;

Rex Crawford remplace Peter Milliken.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Tuesday, March 16, 1993

At 5:00 p.m., the House proceeded to the consideration of Private Members' Business, pursuant to Standing Order 30(6).

The House resumed debate on the motion of Mr. Crawford, seconded by Mr. Mills, — That Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information), be now read a second time and referred to a Legislative Committee in the Economics envelope.

And debate continuing;

At 5:50 p.m., the Speaker interrupted the proceedings, pursuant to Standing Order 93.

And the question being put on the motion, it was agreed to, on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee in the Economics envelope.

Corrigendum in the Votes and Proceedings of the House of Commons of Wednesday, March 17, 1993

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mardi 16 mars 1993

A 17 h 00, la Chambre aborde l'étude des affaires émanant des députés, conformément à l'article 30(6) du Règlement.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Crawford, appuyé par M. Mills, — Que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

Le débat se poursuit.

À 17 h 50, le Président interrompt les délibérations, conformément à l'article 93 du Règlement.

Cette motion, mise aux voix, est agréée, avec dissidence.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Économie.

Corrigendum dans les Procès-verbaux de la Chambre des communes du mercredi 17 mars 1993

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, MARCH 29, 1993

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-301 met at 3:37 o'clock p.m. this day, in Room 306, West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: David Bjornson, Steve Butland, Rex Crawford, Bill Kempling, René Soetens and Greg Thompson.

Other Member present: Dennis Mills.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Eric Adams, Research Officer.

Don Blenkarn announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference, dated Tuesday, March 16, 1993 being read as follows:

ORDERED, —That Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information), be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of René Soetens, it was agreed, —That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

On motion of René Soetens, it was agreed, —that the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that 3 Members are present, including the Chairman or in his absence the person designated to be Chairman of the Committee.

On motion of René Soetens, it was agreed, —That during the questioning of the witnesses, the first spokesperson of each Party be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the Committee.

On motion of René Soetens, it was agreed, —That the Clerk of the Committee, in consultation with the Deputy Principal Clerk, Public Bills Office, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required and for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

It was agreed, —That the Committee hear evidence from Rex Crawford, M.P., officials from the Treasury Baord and the Auditor General on Monday, April 19, 1993.

At 3:42 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, APRIL 19, 1993

(2)

The Legislative Committee on Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information), met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 29 MARS 1993

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-301 tient sa séance d'organisation à 15 h 37, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: David Bjornson, Steve Butland, Rex Crawford, Bill Kempling, René Soetens et Greg Thompson.

Autre député présent: Dennis Mills.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Eric Adams, attaché de recherche.

Don Blenkarn annonce qu'il a été nommé président du Comité en application du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du mardi 16 mars 1993:

IL EST ORDONNÉ, —Que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Sur motion de René Soetens, il est convenu, —Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages, suivant les directives du Bureau de régie interne.

Sur motion de René Soetens, il est convenu, —Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer.

Sur motion de René Soetens, il est convenu, —Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

Sur motion de René Soetens, il est convenu, —Que le greffier, en consultation avec le greffier principal adjoint du Bureau des projets de loi d'intérêt public, soit autorisé à engager du personnel de soutien temporaire, selon les besoins, pour une période ne dépassant pas 30 jours après la présentation du rapport à la Chambre.

Il est convenu, —Que le lundi 19 avril 1993, le Comité entende le député Rex Crawford, des représentants du Conseil du Trésor et du Vérificateur général.

À 15 h 42, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 19 AVRIL 1993

(2)

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), se réunit à 15 h 38, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Don Blenkarn (*président*).

Members of the Committee present: Rex Crawford, Bill Kempling, David Kilgour, Peter Milliken and René Soetens.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Michael Clegg, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Eric Adams, Research Officer.

Witnesses: Rex Crawford, M.P. *From the Treasury Board:* Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch. *From the Office of the Comptroller General of Canada:* John Denis, Director, Government Accounting Policy. *From the Office of the Auditor General of Canada:* Ron Thompson, Assistant Auditor General, Audit Operation Branch.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 16, 1993, relating to Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information). (*See Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 29, 1993, Issue No. 1*)

Rex Crawford, M.P., made a statement and answered questions.

The witnesses from the Treasury Board, the Office of the Comptroller General of Canada and the Office of the Auditor General of Canada made a statement and answered questions.

At 5:15 o'clock p.m., the Committee sat in camera.

At 5:20 o'clock p.m., the Committee sat in public.

On motion of David Kilgour, it was agreed,—That the Committee hear evidence from the Honourable Roy MacLaren, P.C., M.P.

Rex Crawford moved,—That the Committee hear evidence from Robert Foulds, Clerk Administrator for the County of Kent and Hugh Thomas, City Manager for Chatham, Ontario.

The question being put on the motion,

And the vote being announced as: YEAS: 2; NAYS: 2.

The Chairman cast his vote in the negative.

Accordingly, the motion was negatived.

At 5:27 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sandy Birch

Clerk of the Committee

Membres du Comité présents: Rex Crawford, Bill Kempling, David Kilgour, Peter Milliken et René Soetens.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Michael Clegg, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Eric Adams, attaché de recherche.

Témoins: Rex Crawford, député. *Du Conseil du Trésor:* Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes. *Du Bureau du Contrôleur général du Canada:* John Denis, directeur, Politique comptable du gouvernement. *Du Bureau du Vérificateur général du Canada:* Ron Thompson, vérificateur général adjoint, Opérations de vérification.

Conformément à son mandat du mardi 16 mars 1993, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 29 mars 1993, fascicule n° 1*).

Rex Crawford fait un exposé et répond aux questions.

Les témoins du Conseil du Trésor, du Bureau du contrôleur général du Canada et du Bureau du vérificateur général du Canada, font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 15, le Comité déclare le huis clos.

À 17 h 20, le Comité lève le huis clos.

Sur motion de David Kilgour, il est convenu,—Que le Comité entende l'hon. Roy MacLaren, c.p., député.

Rex Crawford propose,—Que le Comité entende Robert Foulds, greffier-administrateur du Comté de Kent, ainsi que Hugh Thomas, gérant municipal de Chatham, en Ontario.

La motion est mise aux voix.

Le résultat du vote est le suivant: pour, 2; contre, 2.

Le président se prononce alors contre la motion.

La motion est rejetée.

À 17 h 27, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Sandy Birch

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Monday, March 29, 1993

• 1537

The Chairman: Order. Hon. members, I have a letter to read from the Speaker.

Dear Don:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information).

Yours sincerely,

John A. Fraser

Mr. Clerk, would you read the order of reference?

The Clerk of the Committee:

Ordered,—That Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information) be referred to a legislative committee.

The Chairman: The clerk of the committee is Sandy Birch. The research officer is Eric Adams. We haven't got a legislative counsel yet, have we?

The Clerk: No.

The Chairman: We might have a legislative counsel eventually.

Routine motions: printing. I don't know why we need 750 copies. If anybody can tell me why, I'd be happy to go for that.

Mr. Soetens (Ontario): I'll move it, Mr. Chairman.

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

The Chairman: Receiving evidence and printing it when quorum is not present.

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

The Chairman: Questioning of witnesses, 10 and 5 rule? Do you want to bother with that?

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

The Chairman: That we have support staff.

Mr. Soetens: I so move.

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

The Chairman: Future business: has anybody any suggestion about whom we should have as witnesses? May I suggest that this bill should have Mr. Crawford as a witness, followed by somebody from the Treasury Board, followed by somebody from the Auditor General's department. Does anybody else have any further suggestions of witnesses?

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le lundi 29 mars 1993

Le président: La séance est ouverte. Chers collègues, j'ai ici une lettre du Président de la Chambre dont je veux vous faire lecture.

Cher Don,

En conformité avec l'article 113 du Règlement, je veux par la présente confirmer que vous êtes nommé président du comité législatif sur le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers).

Je vous prie d'agréer, cher Don, mes meilleures salutations.

John A. Fraser

Monsieur le greffier, auriez-vous l'obligeance de nous lire l'ordre de renvoi?

Le greffier du Comité:

Il est ordonné,—Que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), soit déferé à un comité législatif.

Le président: Le greffier du Comité est Sandy Birch. Notre attaché de recherche est Eric Adams. Nous n'avons pas encore de conseiller législatif, n'est-ce pas?

Le greffier: Non.

Le président: Nous en aurons peut-être un plus tard.

Motions courantes: Impression. Je ne sais pas pourquoi nous aurions besoin de 750 exemplaires. Si quelqu'un peut me dire pourquoi, je serais heureux d'accepter cette motion.

M. Soetens (Ontario): Je le propose, monsieur le président.

La motion est adoptée [Voir les *Procès-verbaux*]

Le président: Audition et impression des témoignages en l'absence du quorum.

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée [Voir les *Procès-verbaux*]

Le président: Interrogation des témoins: 10 et 5? Croyez-vous que cela est nécessaire?

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée [Voir les *Procès-verbaux*]

Le président: Personnel de soutien.

M. Soetens: Je le propose.

La motion est adoptée [Voir les *Procès-verbaux*]

Le président: Travaux futurs. Quelqu'un a-t-il des noms de témoins à nous proposer? Puis-je proposer que, pour l'examen de ce projet de loi, nous recevions comme témoin M. Crawford, puis quelqu'un du Conseil du Trésor, et enfin quelqu'un du Bureau du vérificateur général? Quelqu'un a-t-il d'autres témoins à proposer?

[Texte]

Mr. Crawford (Kent): Mr. Chairman, we're just discussing about outsiders. I did have one I was thinking of bringing in, but I was looking at the expense.

• 1540

The Chairman: Who is it?

Mr. Crawford: It's the administrator of Kent County.

The Chairman: What would he know about it?

Mr. Crawford: He knows it inside out. That's what it's all about, Mr. Chairman. He is the treasury administrator and—

The Chairman: Can we defer him? I suggest that we defer him until we hear from the Treasury Board and you and the Auditor General.

Mr. Crawford: Okay.

The Chairman: Then the committee can make a decision with respect to bringing somebody in from Kent County. Is that agreed?

Mr. Crawford: It's quite all right with me.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: When would you like to meet? Monday afternoons?

Mr. Soetens: Do you want to meet this week, or three weeks from now?

Mr. Mills (Broadview—Greenwood): There's liable to be an election by that time.

Mr. Soetens: Or a Liberal leadership race.

The Chairman: May I suggest that we meet on April 19 at 3:30 p.m. with Mr. Crawford as our witness, and we'll follow with people from the Treasury Board at the same meeting. We'll see how it goes from there.

Is there any other business?

Mr. Soetens: Are we going to have all three witnesses?

The Chairman: The meeting is adjourned.

Monday, April 19, 1993

• 1538

The Chairman: Ladies and gentlemen, in accordance with the recommendations of the 23rd report of the Standing Committee on House Management, adopted by the House of Commons on March 27 last year, I wish to advise members of the committee that effective Monday, April 19, 1993 the audio portion of public meetings of all standing, special, and legislative committees is being broadcast on the OASIS network. Members may notice new coloured lighting signage installed in each House of Commons committee room. These signs will indicate the type of audio coverage being provided for the committee meetings in session. An in camera meeting without recording is designated by the green panel. A public meeting broadcast on

[Traduction]

M. Crawford (Kent): Monsieur le président, nous discutons justement de la possibilité de faire venir des gens de l'extérieur. J'ai effectivement une personne en tête que je voudrais faire venir, mais je m'inquiète de ce qu'il en coûterait.

Le président: De qui s'agit-il?

M. Crawford: Il s'agit de l'administrateur du comté de Kent.

Le président: Que connaît-il au sujet?

M. Crawford: Il le connaît à fond. C'est précisément son domaine, monsieur le président. Il est administrateur du Trésor et. . .

Le président: Pouvons-nous attendre pour décider de l'inviter? Je propose que nous attendions d'avoir entendu les représentants du Conseil du Trésor et du Bureau du vérificateur général.

M. Crawford: D'accord.

Le président: Le comité pourra alors décider s'il y a lieu de faire venir quelqu'un du comté de Kent. Tout le monde est d'accord?

M. Crawford: Je n'y vois pas d'inconvénient.

Des voix: D'accord.

Le président: Quand voulez-vous que nous nous réunissions? Les lundis après-midi?

M. Soetens: Voulez-vous que nous nous réunissions cette semaine, ou dans trois semaines?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Il est fort possible qu'il y ait des élections d'ici à ce temps-là.

M. Soetens: Ou une course à la direction du Parti libéral.

Le président: Puis-je proposer que nous nous réunissions le 19 avril à 15h30, pour entendre d'abord M. Crawford, puis des représentants du Conseil du Trésor? Nous pourrions alors décider de la suite de nos travaux.

Quelqu'un a-t-il d'autres questions à soulever?

M. Soetens: Allons-nous recevoir les trois groupes de témoins?

Le président: La séance est levée.

Le lundi 19 avril 1993

Le président: Mesdames et messieurs, conformément aux recommandations du 23^e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre adopté par la Chambre des communes le 27 mars 1992, je désire informer les membres du comité qu'à compter du lundi 19 avril 1993, les réunions publiques de tous les comités permanents, spéciaux et législatifs seront diffusées sur les ondes du réseau OASIS. Les députés voudront prendre note du nouveau de code de couleur utilisé dans chacune des salles de la Chambre des communes où se tiennent les réunions des comités. Les différentes couleurs indiquent le type de couverture sonore assuré. Un panneau vert signifie une réunion à huis clos sans enregistrement, un panneau rouge, une réunion

[Text]

the OASIS network is designated by the red panel. An in camera meeting with recording is designated by the yellow panel.

• 1540

It should be noted that the Parliamentary Press Gallery will have access to the OASIS FM audio service and will be able to record meeting proceedings and broadcast segments live or on a delayed basis on a commercial radio or television station.

The media will continue to be permitted to record committee proceedings by connecting their recording devices directly into the audio jacks provided for simultaneous interpretation service in the House of Commons committee rooms. They will not be permitted to record the committee proceedings in the room simply by using a microphone to pick up ambient sound.

For the benefit of listeners, all participants in the meeting should be formally recognized by the chair before they begin speaking. Recognition by the chair will also serve as instructions to the console operator to turn on the appropriate microphone. Members should note in particular the immediacy of all public deliberations. Private exchanges within a certain range of the microphones may be picked up by the audio system.

A committee decision to switch from public to an in camera meeting will, of course, result in an immediate interruption of the audio feed to listeners.

The business for the meeting today is Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act. Our first witness today is Rex Crawford, member of Parliament, who is a member of this committee and who is the author of the bill.

Mr. Crawford, you're going to give us your synopsis of why this bill should proceed. Then we want to hear from the Treasury Board and the Comptroller General and we're going to hear from the Auditor General.

Mr. Rex Crawford, MP (Kent): It seems strange that today the opening is being covered by the audio. I was one who spoke against it, and here at the first meeting I'm presenting my bill under the sound of radio. It's certainly a little different for me. I wasn't looking forward to that.

The Chairman: You're a broadcaster right now.

Mr. Crawford: I realize that, Mr. Chairman.

I want to thank you and the committee for this opportunity to speak about the virtues of government accountability for its spending, about fair and efficient use of taxpayer dollars and proper controls to eliminate cost overruns by helping the Auditor General and every member of Parliament to do the job they were hired and elected to do.

All these things are contained within Bill C-301, a bill that I as an individual member am personally committed to. It is in direct response to what my constituents are telling me. All of us around the table here today know that the notion that big government is not managing our money properly is coming from farmers, factory workers, students, housewives, doctors, small business owners, and the list goes on.

[Translation]

publique transmise sur le réseau OASIS, et un panneau jaune, une réunion à huis clos avec enregistrement.

A noter que les membres de la Tribune de la presse auront également accès à ce service de diffusion sur les ondes du réseau OASIS et qu'ils pourront enregistrer les délibérations des comités et en présenter des extraits en direct ou en différé sur les ondes des stations commerciales de radio et de télévision.

Les médias continueront d'avoir le droit d'enregistrer les délibérations des comités en branchant leurs dispositifs d'enregistrement directement dans les prises audio prévues pour les services d'interprétation simultanée dans les salles de réunion des comités. Cependant, ils n'auront pas le droit d'enregistrer les délibérations des comités dans une salle en se servant simplement d'un microphone pour capter le son ambiant.

Pour le bénéfice des auditeurs, tous les participants à la réunion devraient être reconnus officiellement par la présidence avant qu'ils ne prennent la parole. La reconnaissance de la présidence indique également aux préposés à la console les microphones à ouvrir. Les députés devraient noter en particulier le caractère immédiat de la diffusion directe de toutes les délibérations. Les échanges privés faits à proximité de certains microphones pourraient être captés par le système sonore.

Bien sûr, une décision du comité de passer lors d'une réunion publique à une séance à huis clos aura pour résultat l'interruption immédiate de la diffusion des délibérations aux auditeurs.

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques. Notre premier témoin est Rex Crawford, député, qui fait partie du comité et qui est aussi l'auteur du projet de loi.

Monsieur Crawford, vous allez nous exposer succinctement pourquoi il faudrait adopter ce projet de loi. Nous entendrons ensuite le témoignage des représentants du Conseil du Trésor et du contrôleur général ainsi que du vérificateur général.

M. Rex Crawford (député de Kent): Je suis étonné de constater que l'ouverture de la séance est radiodiffusée. Je suis de ceux qui s'y sont opposés, et voilà qu'à la première séance où je présente mon projet de loi, les délibérations sont radiodiffusées. J'en suis assez étonné. Je ne m'y attendais pas.

Le président: Vous êtes maintenant en ondes.

M. Crawford: Je le vois bien, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier, vous et le comité, de m'offrir de parler du bien-fondé du principe de la reddition des comptes par le gouvernement, de l'utilisation équitable et efficace des deniers publics ainsi que des mesures de contrôle appropriées pour supprimer les dépassements de prévisions budgétaires et aider ainsi le vérificateur général et tous les députés à remplir le mandat qu'ils ont accepté au moment de leur nomination ou de leur élection.

Tous ces objectifs sont couverts par le projet de loi C-301, auquel, en tant que député, je tiens beaucoup. Ce projet de loi est une réponse directe aux opinions que m'ont exprimées mes commettants. Nous savons tous, nous qui sommes ici aujourd'hui, que cette préoccupation selon laquelle les gros gouvernements ne gèrent pas les deniers publics comme il le faudrait, est exprimée par des agriculteurs, des travailleurs d'usine, des étudiants, des femmes à la maison, des médecins, des propriétaires de petites entreprises et j'en passe.

[Texte]

I introduced this bill in September 1991. I've always been a sincere believer in not spending more than you take in. That in part comes from over 12 years at the municipal level, where government is much closer to the people. The issue of debts and deficits and how we spend the taxpayers' money is now the number one issue in all of Canada and every province. It outranks the environment, agriculture, UI changes and any other topic you'd care to cite. Last month's Gallop poll confirmed that. In response we now have Kim Campbell, Jean Charest, Jim Edwards, Patrick Boyer, Garth Turner, Jean Chrétien, Audrey McLaughlin and Preston Manning talking about ideas to change the way we spend money in Ottawa, to make the system more accountable, to eliminate the needless and bureaucratic cost overruns that are a burden to the budget.

It is from that perspective that I make my comments today. Bill C-301 is an idea that I as a member of Her Majesty's loyal opposition am putting forward for debate and examination. It is not perfect, but if the government members on this committee merely shunt it aside, then I think they're doing their constituents a disservice.

• 1545

Mr. Chairman, if we ensure a strict monitoring of funds spent by federal departments, it will help recover and regain some of the lost respect for the institution of Parliament and for the individual members of Parliament.

I believe I am merely reflecting the view of average Canadians, who are dismayed and disheartened with the lack of accounting of how tax dollars are spent. This is not a debate on the current government's handling of our finances. There are spending horror stories from every party that has governed this country. This bill does not debate the past but concentrates instead on the future, to make every government department fully and completely accountable to Parliament and thus to the Canadian people.

The current system of the main estimates is a mess. Even people with a PhD need help to read and decipher them. They are a shell game to hide the true facts of spending, to cover the backsides of various departments. I am sure members from all parties know that and would agree.

Bill C-301, a modest attempt at seeking accountability, requires that all government programs and expenditures would have to be costed out fully and completely before they are implemented. As well, any cost overruns would need special authorization. It requires long-term planning by cabinet ministers. They would be forced to present a detailed report to Parliament, showing any program's cost and its effects on the economy, the environment, employment, and social programs to the extent that's possible. This would be done several months before any program is approved to ensure that taxpayers get value for their money. Furthermore, a minister would be required to report any spending above the budget estimate and

[Traduction]

J'ai présenté ce projet de loi en septembre 1991. J'ai toujours cru fermement qu'il ne fallait pas dépenser plus qu'on gagnait. Cette conviction me vient en partie d'une expérience que j'ai acquise pendant plus de 12 ans sur la scène municipale, où l'administration a des rapports beaucoup plus directs avec la population. La question des dettes et des déficits et de la façon dont on dépense l'argent des contribuables est la première qu'on se pose dans tout le Canada et dans chacune des provinces. Elle vient avant l'environnement, l'agriculture, la modification du régime d'assurance-chômage et tout autre sujet qu'on pourrait mentionner. Le mois dernier, un sondage de la maison Gallop l'a confirmé. Comme suite à ce sondage, voilà que Kim Campbell, Jean Charest, Jim Edwards, Patrick Boyer, Garth Turner, Jean Chrétien, Audrey McLaughlin et Preston Manning parlent de moyens de changer la façon dont on dépense à Ottawa, d'améliorer la reddition des comptes, de supprimer les dépassements de coûts qui sont inutiles et qui grèvent le budget.

C'est dans cet esprit que je prends la parole aujourd'hui. Le projet de loi C-301 est un concept que, en tant que membre de la loyale opposition de Sa Majesté, je propose à votre examen pour qu'on en débâte. Il n'est pas parfait, mais j'estime que si les membres du parti gouvernemental se contentent de le mettre de côté, ils rendront un mauvais service à leurs concitoyens.

Monsieur le président, si nous surveillons de près les dépenses engagées par les ministères fédéraux, cette mesure contribuera à aider cette institution qu'est le Parlement ainsi que ses membres à regagner une partie du respect qu'ils ont perdu.

Je pense me faire ainsi le porte-parole des Canadiens moyens, qui sont consternés et découragés de voir le peu de cas qu'on fait de la façon dont les deniers publics sont dépensés. Il ne s'agit pas ici de débattre de la façon dont le gouvernement actuel gère nos finances. On pourrait en effet pour chacun des partis qui a gouverné le pays rappeler bien des histoires déplorables au sujet de leur façon de dépenser. Ce projet de loi ne revient pas sur le passé et vise plutôt l'avenir, pour faire en sorte que chaque ministère soit entièrement et complètement responsable face au Parlement et par conséquent à la population canadienne.

Le système actuel de budgétisation est un désastre. Même des titulaires de doctorat ont besoin d'aide pour s'y retrouver. C'est un jeu de passe-passe qui vise à cacher les véritables données en ce qui concerne les dépenses engagées, à couvrir les arrières des différents ministères. Je suis sûr que les députés de tous les partis le savent et seraient d'accord avec moi.

Le projet de loi C-301, qui est une modeste tentative de responsabilisation, demande que tous les programmes et toutes les dépenses du gouvernement fassent l'objet d'une évaluation pleine et entière de tous les coûts avant d'être réalisés ou engagés. En outre, tout dépassement de coût nécessiterait une autorisation spéciale. Les ministres doivent assurer une planification à long terme. Ils seraient tenus de soumettre un rapport détaillé au Parlement, de révéler tous les coûts des programmes et leurs effets sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux, dans la mesure du possible. Cela se ferait des mois avant l'approbation de tout programme afin de s'assurer que les contribuables en aient pour leur argent.

[Text]

the reasons for such overspending. All detailed financial statements to Parliament would be automatically referred to the Auditor General and the Standing Committee on Public Accounts for close inspection.

I believe that forcing federal departments and projects to stay within their budgets or be forced to deal with specific questions on their failure to do so will give taxpayers more value for their money. There is no question that if those spending the money know they are being watched closely and will have to answer the public's questions concerning their actions, they will spend money more wisely. At the present time there is not that concern.

The Auditor General spoke to that concern in his last report. He said in his news conference that it was time average Canadians got the straight goods on our financial problems and that public servants and politicians had better start delivering.

After tabling his second report on government operations, the Auditor General said he is pushing for truth in budgeting:

Too often Parliament is asked for spending approval in advance with no idea what the final tab will be. Things are done on a two-step basis, a little bit now, a little bit later. We want to get away from that.

I am sure all members agree with the Auditor General. I believe Bill C-301 will make great strides in directions that are non-partisan, independent and neutral, as the Auditor General suggests. He has sharply criticized the public service and MPs for misleading Canadians about how their tax dollars are being spent.

Further in his report, he said that the Canadian taxpayer is a victim of continuing bureaucratic waste and departmental sleight of hand while serious cracks are developing in the essential services Canadians depend on.

Mr. Desautels put his grievances into three categories: taxpayers' money that has been wasted with no justification, taxpayers' money that is potentially at risk because there are no controls to do a proper accounting and, finally, money misspent through bad planning. That was the 1992 report, Mr. Chairman. And while members of the government will soon attack my bill, I'd like to know what their alternative is. Obviously, the system currently in place is not to the satisfaction of many people.

Bill C-301 is something to look at. Specifically, subsection 30(3), dealing with the use of special warrants, is to be amended, calling for a detailed statement by the President of the Treasury Board giving the purposes to which the payment was applied and the reason for the urgency.

[Translation]

De plus, les ministres seraient tenus de déclarer toutes les dépenses qui dépassent les prévisions budgétaires et en fournir une justification. Tous les états financiers détaillés présentés au Parlement seraient automatiquement renvoyés au vérificateur général et au Comité permanent des comptes publics qui les examineraient de près.

J'estime qu'en obligeant les ministères et les responsables des projets fédéraux à respecter leurs budgets sous peine d'avoir à répondre explicitement de leur échec, on garantira au contribuable que ses impôts sont mieux utilisés. Il ne fait aucun doute que si ceux qui dépensent les deniers publics savent qu'on les surveille de près et qu'ils devront répondre de leurs actions devant la population, ils dépenseront avec plus de circonspection. À l'heure actuelle, ils ne sentent pas cette responsabilité.

Le vérificateur général en a parlé dans son dernier rapport. Il a dit dans sa conférence de presse qu'il était temps que les Canadiens moyens sachent à quoi s'en tenir sur nos problèmes financiers et que les fonctionnaires et la classe politique avaient intérêt à se mettre à la tâche.

Après le dépôt de son deuxième rapport sur le fonctionnement du gouvernement, le vérificateur général a dit qu'il insistait sur la transparence en matière de budgétisation;

Très souvent le Parlement est prié d'accorder à l'avance une approbation de dépenses sans avoir la moindre idée de la facture finale. Les choses se font en deux temps, un peu maintenant, encore un peu plus tard. Nous ne voulons plus de cela.

Je suis sûr que tous les députés sont d'accord avec le vérificateur général. Je pense que le projet de loi C-301 nous permettra de nous rapprocher sensiblement des objectifs d'impartialité, d'indépendance et de neutralité, comme l'a laissé entendre le vérificateur général. Il critique sévèrement la fonction publique et les députés qui trompent les Canadiens sur la façon dont on dépense les deniers publics.

Plus loin dans son rapport, le vérificateur général dit que le contribuable canadien souffre du gaspillage administratif incessant ainsi que des tours de passe-passe des ministères, alors que par ailleurs, de graves fissures menacent les services essentiels sur lesquels comptent les Canadiens.

M. Desautels classe ses doléances en trois catégories: l'argent des contribuables qui est dépensé sans justification, l'argent des contribuables qui risque de disparaître parce qu'il n'existe pas de mesure de contrôle pour assurer une juste reddition des comptes et, enfin, l'argent mal dépensé faute de planification. C'était le rapport de 1992, monsieur le président. Sachant que des députés du parti gouvernemental vont s'empresser d'attaquer mon projet de loi, j'aimerais connaître les solutions de rechange qu'ils proposent. Manifestement, le système en place mécontente un grand nombre de gens.

• 1550

Le projet de loi C-301 vaut la peine d'être étudié. Particulièrement le paragraphe 30(3) qui prévoit qu'un relevé détaillé des objets auxquels le paiement est appliqué et expliquant le motif de l'urgence doit être déposé par le président du Conseil du Trésor.

[Texte]

Currently there are three reasons for a special warrant that I am sure the member for Burlington South will want me to point out. First, Parliament must not be in session; second, there are payments to be made which are urgently required for the public good; third, there is no budget to which the payment may be charged.

Special warrants have been used sparingly since the Financial Administration Act was first passed in 1951, but this is no reason to say that we cannot improve this section of the act. Right now the warrant is published in the *Canada Gazette* but it only says the number of the warrant and the amount required. There are no reasons given why the warrant was issued in the first place. A lot of appointments and bonuses and salaries are put in under the rug, using the warrants.

The use of the warrants in 1989 needs further examination. As we know, Canadians went to the polls on November 21, 1988 and Parliament was reconvened for December 12, 1988 to deal solely with the free trade agreement. No supply was requested from the Commons during the throne speech. When the sitting adjourned on December 30 only one item of government business had been introduced and dealt with, and that was the FTA. The House adjourned with the intent to resume business on March 6.

In January the government ran out of funds required for the public service, and a special warrant was approved in the amount of \$80,851,000 to authorize payment of those expenses. In February further funds were required, and an additional special warrant was issued for \$507,357,918. It was then decided to prorogue and recall Parliament for a new session on April 3. In the throne speech on that day once again there was no mention of supply, a curious omission. The next day the House passed a special resolution dealing with supply and extended the dates for approval of the estimates to September.

Meanwhile, on April 1, immediately before the recall of Parliament, the government obtained another special warrant in the amount of \$6.2 billion. This sum was enough to cover public service expenses up to about the middle of May, it being assumed that Parliament would pass interim supply before then. In fact, the government subsequently laid before the House a statement explaining the use of the funds for special warrants, but obviously there was no consideration of the amounts in the House, since the estimates upon which the warrants had been based were only tabled after the new session began on April 3.

The question was raised as to whether or not the use of special warrants in this case, especially the warrant on April 1, was proper. Until 1989 special warrants were used almost exclusively during the period between dissolution and after an election. On only one occasion had they been used between sessions.

Section 30 of the current act says that spending by warrants must be of an extraordinary nature, but the precedent set in 1988-89 raises a fundamental issue as to Parliament's control of the public purse. It is apparent that none of the spending in the April 1, 1989 special warrant was extraordinary or urgent, except that by failing to recall Parliament on March 6 the government had allowed itself to run out of cash.

[Traduction]

À l'heure actuelle, il existe trois motifs pour lesquels un mandat spécial peut être invoqué et je suis sûr que le député de Burlington-Sud voudra que je passe ceux-ci en revue. Tout d'abord, le Parlement ne siège pas; deuxièmement, les paiements sont requis de toute urgence dans l'intérêt public; et troisièmement, aucun poste n'est prévu au budget pour de telles dépenses.

Les mandats spéciaux ont été utilisés avec parcimonie depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'administration financière en 1951, ce qui ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'améliorer cet article de la loi. À l'heure actuelle, le mandat est publié dans la *Gazette du Canada* où sont indiqués le numéro du mandat et le montant requis. Aucune raison n'est donnée à l'appui de l'émission du mandat. À l'heure actuelle, on se sert de ces mandats pour des nominations, primes et traitements.

Penchons-nous sur l'utilisation qui a été faite des mandats en 1989. Comme nous le savons, les Canadiens sont allés aux urnes le 21 novembre 1988 et le Parlement a été rappelé le 12 décembre 1988 pour se pencher sur la question de l'accord de libre-échange. Le discours du Trône ne faisait pas état de crédits. Lors de l'ajournement, le 30 décembre, une seule question avait été étudiée par la Chambre: l'accord de libre-échange. La Chambre a ensuite ajourné ses travaux avec l'intention de les reprendre le 6 mars.

En janvier, le gouvernement avait épuisé les fonds prévus pour la fonction publique et un mandat spécial de 80 851 000\$ a alors été approuvé. En février, des sommes supplémentaires étant requises, un autre mandat spécial a été émis pour 507 357 918\$. La décision a alors été prise de proroger les travaux et de rappeler le Parlement pour une nouvelle session le 3 avril. Le discours du Trône en cette date ne mentionnait pas non plus les deux crédits, omission curieuse. Le lendemain, la Chambre adoptait une résolution spéciale portant sur les crédits et reportait au mois de septembre l'adoption du budget.

Entre-temps, le 1^{er} avril, immédiatement avant la reprise des travaux, le gouvernement obtenait un autre mandat spécial de 6,2 milliards de dollars. Cette somme devait servir à couvrir les dépenses de la fonction publique jusqu'à la mi-mai, le Parlement devant adopter des crédits provisoires avant cette date. En fait, le gouvernement devait par la suite présenter un relevé expliquant l'utilisation des fonds dans le cas de mandats spéciaux, mais la Chambre ne se pencha pas sur les montants en cause puisque le budget ne fut déposé qu'après l'ouverture de la nouvelle session le 3 avril.

On a posé la question de savoir si l'utilisation de mandats spéciaux dans ce cas, spécialement le mandat du 1^{er} avril, était une chose acceptable. Jusqu'en 1989, le gouvernement se servait des mandats spéciaux presque exclusivement au cours de la dissolution et après une élection. Ceux-ci n'avaient été utilisés entre les sessions qu'à une seule occasion.

L'article 30 de la loi actuelle prévoit que des mandats spéciaux ne peuvent être invoqués que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Or, le précédent établi en 1988-1989 soulève une question fondamentale, celle du contrôle par le Parlement des deniers publics. Il est évident qu'aucune des dépenses prévues par le mandat spécial du 1^{er} avril 1989 n'était de nature extraordinaire ni urgente, sauf que le gouvernement n'ayant pas rappelé le Parlement le 6 mars, il avait épuisé ses fonds.

[Text]

The special warrant authorized the normal operating expenses of the Government of Canada for a six-week period. These were not extraordinary expenditures within the strict meaning of the Financial Administration Act. The Senate even proposed an amendment to the Appropriations Act and sent the bill back to the House of Commons, a virtually unprecedented move. Former Senator Eugene Forsey said during the committee hearings:

When Parliament has been recalled and is there to vote supply, and when Supplementary Estimates have actually been presented, never before has there been this recourse to the Governor General's special warrants, and I think it is wholly improper. . .

• 1555

Mr. Chairman, that is part of my reasoning for changing the subsection to make things more accountable.

Clause 2 would effectively eliminate the use of special warrants during dissolution, striking out "two weeks" for "ninety days". This seems a little strong, and I wouldn't oppose amending that part of Bill C-301.

Proposed section 42.3 deals with the Auditor General. I will admit this bill would increase the scope and responsibility of this office. It is following the lead of Great Britain, where the Auditor General can consider up to fifty reports each fiscal year, while in Canada we get one. The public accounts committee in England can meet year-round to deal with audit matters. Proposed section 42.3 would work if the Auditor General were allowed to submit more reports more often.

The main estimates are now already automatically referred to the public accounts committee. This bill would increase their scope somewhat, all in the interests of taxpayer accountability.

I have read some of the minutes from the various committees, including public accounts, environment, etc., and many members are at a loss for how to cut through the numbers contained in all the documents. The system must be improved on, I am sure every member would agree. Efficiency and effectiveness, audit and evaluation, are preached by the offices of the Auditor General and Comptroller General. In every report there is mention that information for Parliament must be improved. Each time there is a performance measurement to determine value for money spent, due regard for money should be considered. According to the last Auditor General's report, things can be improved still.

In conclusion, I fully realize Bill C-301 is one of only 5% of private members' bills that ever make it to committee. I urge hon. members not to reject the bill for partisan reasons but to look at it constructively as an idea, though modest and

[Translation]

Grâce à ce mandat spécial, les dépenses normales de fonctionnement du gouvernement du Canada ont été assurées pendant une période de six semaines. Cependant, il ne s'agissait pas là de dépenses extraordinaires selon la définition de telles dépenses énoncée dans la Loi sur la gestion des finances publiques. Le Sénat a même proposé une modification à la Loi de crédits et renvoyé le projet de loi à la Chambre des communes, initiative presque sans précédent. Le regretté sénateur Forsey a même dit ce qui suit au cours des audiences du comité:

Une fois que le Parlement a été rappelé, qu'il est en mesure de voter des crédits, et qu'un budget de dépenses supplémentaires a été déposé, c'est la première fois qu'on a ainsi recours aux mandats spéciaux du gouverneur général. Cela me semble tout à fait répréhensible.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle je propose que l'on modifie ce paragraphe, pour que le gouvernement soit davantage obligé à rendre compte des dépenses publiques.

L'article 2 éliminerait à toutes fins pratiques le recours aux mandats spéciaux pendant les périodes de dissolution de la Chambre. Il s'agirait donc de substituer l'expression « quatre-vingt-dix jours » à « deux semaines ». Cette disposition est un peu trop draconienne et je ne m'opposerais pas par conséquent à modifier cette partie du projet de loi C-301.

Le paragraphe 42.3 du projet de loi porte sur le vérificateur général. Je suis d'accord pour dire que mon projet de loi élargirait le champ d'action et la responsabilité du Bureau du vérificateur général. Cela s'inscrit dans la droite ligne des initiatives prises en Grande-Bretagne où le vérificateur général peut étudier jusqu'à 50 rapports au cours d'une année financière, alors qu'il n'en étudie qu'un ici. Le comité des comptes publics britannique peut siéger en tout temps pour se pencher sur des questions de vérification. Le paragraphe 42.3 aurait tout son sens si le vérificateur général pouvait soumettre davantage de rapports.

À l'heure actuelle, le budget principal est renvoyé automatiquement au Comité des comptes publics. Ce projet de loi donnerait une plus grande importance à ce comité et cela dans l'intérêt des contribuables, en favorisant une plus grande responsabilité de la part du gouvernement en matière de dépense de deniers publics.

J'ai lu certains des comptes rendus des différents comités, notamment ceux des comptes publics, de l'environnement, etc. Le problème, pour de nombreux membres de comité, c'est de comprendre vraiment ce qu'il y a derrière les chiffres. Il faut améliorer le système, et je suis sûr que tous les députés seraient d'accord avec moi là-dessus. L'efficacité et l'efficacités, la vérification et l'évaluation, ce sont là des valeurs sur lesquelles insistent le vérificateur général et le contrôleur général. Tous les rapports mentionnent en effet que les renseignements à soumettre au Parlement doivent être améliorés. Toute évaluation du rendement afin d'optimiser les ressources doit tenir compte de la façon de dépenser les deniers publics. Comme le dit d'ailleurs le vérificateur général dans son dernier rapport, des améliorations dans ce domaine sont toujours possibles.

En conclusion, je me rends fort bien compte que le projet de loi C-301 figure parmi les 5 p. 100 de projets de loi d'initiative privée qui sont jamais étudiés en comité. Je prie les honorables membres du comité de ne pas rejeter ce projet de loi

[Texte]

moderate. I mention again that the number one issue for Canadians is the deficit and debt. Any step we can take as representatives of the people of Canada to address those concerns is a step in the right direction.

I would also like to thank the hon. member from Kingston and the Islands for some of the ideas I have borrowed from him.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Kempling.

Mr. Kempling (Burlington): It's an interesting bill the hon. member has brought forward. Particularly the long-term planning portion of it, I think, has a lot of good information that could be fleshed out a little more.

We have gone through quite a change over the years. There was a time in Parliament when a minister had to put his own estimates through the committee of the whole House. It was one of the ways you judged how good a minister was: how easily he got his estimates through the House of Commons. That isn't done today, I assume because of the volume of expenditures and the time required in the House to do it. But it was a good process, where a minister could be held accountable for his expenditures. If he wanted additional money, say in supplementary estimates, he had to come before Parliament with a bill and explain why he needed more money, and he was questioned all over again.

So I am not opposed to that portion of it. I just wish we were in a different cycle in our parliamentary life. If we were beginning a new session of Parliament, this would be ideal. I hate changing things on a piecemeal basis, without having a full plan for just exactly what we are going to do.

• 1600

I have a few reservations about proposed subsection 30(3) because right now, under the Financial Administration Act, I assume the cabinet committee on these matters would have to determine how urgent the requirement of a special warrant would be, and the President of the Treasury Board has the responsibility of reporting that urgency to the Governor in Council before the measure is passed. I don't see how the amendment the member is proposing would be all that useful to make those changes.

Could the member elaborate on that a little bit? He knows the system we have in place right now, I assume.

Mr. Crawford: Yes. I feel that having this amendment would certainly strengthen the validity. I would ask the hon. member whether the 90-day period is bothering him. Would he like to have it shorter? I feel it should be in there to strengthen the validity of having these bills. People are looking for credibility and accountability, and I thought this would give time to study these warrants. If the hon. member has a different timeframe, I'd like to hear it.

Mr. Kempling: I don't know whether accountability is really the point. I have been here 21 years and I have to tell you that in 21 years I haven't had very many people screaming in my office about the process we use for passing estimates in the

[Traduction]

pour des raisons sectaires, mais plutôt de l'envisager de façon positive même s'il s'agit d'un projet de loi modeste et modéré. La question fondamentale pour les Canadiens et Canadiennes à l'heure actuelle est, je le répète, la question du déficit et de la dette nationale. Toute initiative que nous pouvons prendre en tant que représentants du peuple pour régler cette question est un pas dans la bonne direction.

Je tiens également à remercier le député de Kingston et les Îles pour certaines des idées que je lui ai empruntées.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Monsieur Kempling.

M. Kempling (Burlington): Le projet de loi que nous présente le député est intéressant. Particulièrement l'article concernant la planification à long terme, qui contient beaucoup de bons renseignements et pourrait être étoffé davantage.

Nous avons connu de grands changements au cours des années. À une époque, c'était les ministres qui devaient présenter leur budget au comité plénier. On pouvait juger à cette époque de l'habileté d'un ministre en voyant la facilité avec laquelle il pouvait faire adopter son budget à la Chambre. Ce n'est plus la coutume à l'heure actuelle, sans doute à cause du volume des dépenses et du temps que nécessite une telle étude à la Chambre. Cependant, il s'agissait là d'une bonne méthode puisque le ministre était tenu responsable des dépenses de son ministère. S'il voulait obtenir des fonds supplémentaires, dans le cadre d'un budget supplémentaire, il devait présenter un projet de loi au Parlement, expliquer la raison pour laquelle il demandait ces fonds, et devait pouvoir répondre aux questions qu'on lui posait.

Je ne m'oppose donc pas à cette façon de faire. J'aimerais simplement que cela soit fait à un autre moment de notre cycle parlementaire. Si l'on était en début de session, ce serait idéal. Je n'aime pas que l'on change les choses de façon décousue sans que l'on ait un plan d'ensemble.

J'ai quelques réserves au sujet du paragraphe 30(3) car actuellement, en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques, je suppose que c'est au comité intéressé du Cabinet d'examiner le motif qui justifie ce mandat spécial et au président du Conseil du Trésor de faire part de cette décision au gouverneur en conseil avant qu'elle ne soit adoptée. Je n'arrive pas à voir l'avantage apporté par l'amendement proposé.

Le député pourrait-il nous éclairer un peu plus? Je suppose qu'il connaît la procédure actuelle.

M. Crawford: Bien sûr. Si cet amendement est adopté, il faudra désormais justifier l'urgence de ces mandats. Est-ce que c'est la période de 90 jours qui vous gêne? Voudriez-vous une période plus courte? J'estime que c'est nécessaire pour justifier le recours à ces mandats. L'opinion publique est avide de crédibilité. Elle nous réclame des comptes et j'ai pensé que ce délai supplémentaire donnerait le temps d'examiner ces mandats. Si vous avez quelque chose d'autre à proposer, je vous en prie.

M. Kempling: Je ne pense pas que l'opinion publique le réclame. Cela fait 21 ans que je suis ici et je n'ai pas vu beaucoup de gens venir se plaindre dans mon bureau de notre procédure d'adoption des prévisions budgétaires à la Chambre.

[Text]

House of Commons. I see some press comments on it, but I don't have any great group of people coming to my door saying that this is wrong or that's wrong. That's not to say that it isn't wrong. I think there can be a better way of doing it.

I don't know we would necessarily want to have anyone looking over the shoulders of the ministers when they're making these decisions. That's what they're elected for, that's what they're in the cabinet for, to make these decisions. I don't see that what you're suggesting is that much of an improvement over what we have right now.

Mr. Crawford: Whether it's a little improvement or a vast improvement, it's some improvement.

Mr. Kempling: I'll give you this, Mr. Crawford, that it's something that should be looked at. We may be able to find a better way. I commend you for opening the subject up and getting some conversation going on it. As I say, I wouldn't be averse to having the whole process looked at, but I'm reluctant to see piecemeal changes. That's my only reluctance.

The Chairman: I am wondering just what the point of that detailed statement would be. After all, the current requirement is that if you have a warrant when the House isn't sitting, you have to publish that warrant 30 days after you make the warrant, and then 15 days after the House commences sitting you have to file a detailed statement as to the warrant. You say you'd have to file a detailed statement as to the purpose of the warrant. The moment the President of the Treasury Board files a warrant, it's open to any member in the 45-minute Question Period every day of the week to ask the President of the Treasury Board why the warrant was issued. I haven't yet in my history in Parliament ever seen a question proposed by any member of Parliament, from the opposition or from the government side, asking the President of the Treasury Board why he issued that warrant.

Mr. Milliken (Kingston and the Islands): You should have been in this committee a couple of years ago.

• 1605

The Chairman: I was wondering if you could tell me what the purpose of this detailed statement is. If you do not have to file the statement right now, there is nothing to prevent a member from asking for a statement. I have never seen a member ask for one. Maybe the hon. member has, but I have never seen one asked for. Why would you want the detailed statement filed? What would you want this proposed section for?

Mr. Crawford: Mr. Chairman, that is why I am here now. It is about time they were questioned. I know Question Period as well as you do, sir. It is hard to get in a question when there could be other issues of importance on the floor. I know from being in opposition that I have to try to slate a debate as I am doing here today, to get into position to be able to get up to debate it.

I am looking at the hon. member for Burlington. As he mentioned before, he is not getting constituents in questioning him on these warrants and everything. That is why I got interested in it when I was a constituent. I have gone through

[Translation]

Il m'est arrivé de lire des commentaires à ce sujet dans la presse, mais il n'y a pas beaucoup de gens qui sont venus me voir pour critiquer tel ou tel aspect de cette procédure. Cela ne veut pas dire qu'elle n'est pas critiquable. Il y a certainement de meilleures manières de procéder.

Je ne pense pas par contre qu'il soit forcément souhaitable que toutes les décisions prises par les ministres soient soumises à examen. Ils sont élus pour prendre ces décisions, c'est la raison pour laquelle ils sont membres du Cabinet. Je ne vois pas beaucoup d'amélioration par rapport à la procédure actuelle.

M. Crawford: Peu importe qu'elle soit minime ou importante, à condition que cela soit une amélioration.

M. Kempling: Je vous concède, monsieur Crawford, qu'il serait utile d'y réfléchir. Il est possible que nous trouvions une meilleure solution. Je vous félicite d'avoir mis la question sur le tapis et d'avoir lancé le débat. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que toute la procédure soit examinée mais un simple changement ponctuel ne me semble pas indiqué. C'est mon seul problème.

Le président: Je me demande pourquoi ce relevé détaillé. Après tout, actuellement, lorsque la Chambre ne siège pas, ces mandats doivent être publiés dans les 30 jours de leur établissement et un relevé détaillé doit être déposé à la Chambre dans les 15 jours suivant la reprise de la session. Vous proposez le dépôt du relevé détaillé des motifs de tous ces mandats. À partir du moment où le président du Conseil du Trésor a déposé un mandat, tout député intéressé peut en demander la justification au président du Conseil du Trésor pendant les 45 minutes de la période quotidienne de questions. Depuis que je suis député je n'ai jamais entendu un de mes collègues, qu'il soit de l'opposition ou du parti gouvernemental, demander au président du Conseil du Trésor de justifier un mandat.

M. Milliken (Kingston et les Îles): Vous auriez dû être membre de ce comité il y a un ou deux ans.

Le président: Pourriez-vous me dire à quoi sert ce relevé détaillé. Si actuellement il n'est pas obligatoire de déposer un tel relevé, rien n'interdit par contre à un député de demander une explication. Je n'ai jamais entendu un député le faire. Peut-être vous, mais pas moi. Pourquoi demander le dépôt de ce relevé détaillé? Pourquoi proposez-vous cet amendement?

M. Crawford: Monsieur le président, c'est pour cela que je suis ici. Cela fait longtemps que l'on devrait procéder ainsi. Je sais tout aussi bien que vous, monsieur, comment se passe la période des questions. Il est très difficile d'y participer quand d'autres questions plus importantes occupent l'actualité. Étant de l'opposition, je sais combien il est difficile de faire débattre certaines questions comme je le fais aujourd'hui.

J'entends le député de Burlington. Selon lui, ces mandats n'intéressent pas beaucoup ses électeurs. Pour moi, c'est le contraire, ils m'intéressaient beaucoup lorsque j'étais électeur. J'ai vu, monsieur le président, des affectations de 7,3 millions de

[Texte]

problems like this, Mr. Chairman, which started out at \$7.3 million and ended up at over \$50 million because the proper government homework was not done. As a constituent and now as a member, I am bringing this before this board. It is very important that if I want to borrow \$100 million, \$500 million, or whatever, there should be the proper number of days and the proper reasoning for it.

The Chairman: I know. But you understand what I am saying. Right now the claim has to be laid before Parliament—

Mr. Crawford: Right.

The Chairman:—without any reasons attached to it. But there is nothing to prevent any member of Parliament, in Question Period or for that matter in the Notice Paper, asking the President of the Treasury Board for the details of the reason for the warrants. You do not have to go to Question Period orally. You can go on the Notice Paper. You can file a notice. Have you ever filed a notice?

Mr. Crawford: Have I ever filed a notice? No. Usually the House is adjourned or whatever when warrants are given out.

The Chairman: But I am talking about the detailed statement, which is to be filed within 15 days after the commencement of the ensuing Parliament. Have you ever filed a notice in the Notice Paper demanding a detailed statement of the purpose of the payment?

Mr. Crawford: Not on a warrant.

The Chairman: So you can go on it in Question Period, you can go on it with a written question.

Mr. Crawford: You can go on it after the fact. I am trying to get there before the fact. After the fact, when you have spent half a billion dollars, it is gone.

Mr. Kilgour (Edmonton Southeast): Mr. Chairman, we have an article—I think all of us have a copy of it—from none other than the member for Kingston and the Islands. It is a quote from the late Senator Forsey, dated May 10, 1989, I assume.

When Parliament has been recalled and it is there to vote supply, and when Supplementary Estimates have actually been presented, never before has there been this recourse to the Governor General's special warrants, and I think it is wholly improper. . .

That is from the Senate Committee on National Finance, May 10, 1989, page 14.

Let us stay on the merits of the bill rather than try to attack our colleague for not having asked a question. You know as well as I do, Mr. Chairman, that ministers do not have to answer questions. Let us try to stay on the merits of the matter.

Do you have anything further to say, colleague, about the point Senator Forsey was making?

Mr. Crawford: I think it was a very strong point. That is why I recognized the member for Kingston and the Islands for my having borrowed some of his information.

Mr. Kilgour: By the way, have you seen his Bill C-205?

Mr. Crawford: No, I have not.

[Traduction]

dollars se transformer en plus de 50 millions de dollars parce que le gouvernement n'avait pas bien fait son travail. Je vous propose cet amendement en tant que député et en tant qu'électeur. Qu'il s'agisse de 100 millions de dollars, de 500 millions de dollars, peu importe, il importe que ce mandat soit justifié dans un délai prescrit.

Le président: Je sais. Mais vous comprenez ce que je veux dire. Actuellement la demande doit être déposée devant le Parlement. . .

M. Crawford: Exactement.

Le président: . . . mais sans aucune justification. Cependant, rien n'empêche un parlementaire, pendant la période des questions ou dans le feuilleton, de demander au président du Conseil du Trésor des explications justifiant ces mandats. Il n'y a pas que la période des questions. Il y a le Feuilleton des Avis. Vous pouvez vous inscrire. N'avez-vous jamais inscrit une question?

M. Crawford: Au feuilleton? Non. Généralement, la Chambre ne siège pas quand ces mandats sont publiés.

Le président: Je vous parle du relevé détaillé qui doit être déposé dans les 15 jours de l'ouverture de la session suivante du Parlement. Avez-vous jamais inscrit une question au Feuilleton des Avis demandant un relevé détaillé sur l'objet du paiement?

M. Crawford: Pas pour un mandat.

Le président: Vous pouvez poser la question pendant la période des questions ou par écrit.

M. Crawford: C'est a posteriori. Je voudrais qu'on puisse le faire a priori. A posteriori, quand un demi-milliard de dollars ont été dépensés, ils ne sont plus là.

M. Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le président, nous avons un article—je crois que nous en avons tous une copie—de nul autre que le député de Kingston et les Îles. C'est une citation de feu le sénateur Forsey en date du 10 mai 1989, sauf erreur.

Une fois que le Parlement a été rappelé, qu'il est en mesure de voter des crédits, et qu'un budget des dépenses supplémentaires a été déposé, c'est la première fois qu'on a ainsi recours aux mandats spéciaux du gouverneur général. Cela me semble. . . tout à fait répréhensible.

C'est une citation tirée du compte rendu du 10 mai 1989, page 14, du Comité sénatorial sur les finances nationales.

Plutôt que de critiquer notre collègue pour ne pas avoir posé de questions, restons-en aux mérites de ce projet de loi. Vous savez tout aussi bien que moi, monsieur le président, que les ministres n'ont pas l'obligation de répondre aux questions qui leur sont posées. Tenons-nous en au fond du problème.

Avez-vous quelque chose à ajouter, cher collègue, à l'argument du sénateur Forsey?

M. Crawford: C'est un argument difficilement contestable. C'est la raison pour laquelle j'ai remercié le député de Kingston et les Îles de m'avoir laissé accès à certains de ces renseignements.

M. Kilgour: Incidemment, avez-vous vu son projet de loi C-205?

M. Crawford: Non.

[Text]

Mr. Kilgour: I guess we have to deal with one bill at a time.

His bill very simply says that Parliament shall be deemed to be not in session from the day of the dissolution until the day two weeks prior to the first day fixed by the proclamation summoning Parliament to meet for the dispatch of business following the set dissolution. Do you have any comment on that?

Mr. Crawford: I would agree with him.

Mr. Kilgour: I will let it go at that.

• 1610

Mr. Milliken: The purpose of my bill was to prevent the use of special warrants during the life of a Parliament. As I understand it, under my amendment, once a Parliament is summoned following an election and meets, no more special warrants can be issued until a dissolution occurs. It has been some time since I drafted this and I don't have the copy of the act here to compare it, but my recollection is that the act says that these warrants may be used only when Parliament is not in session. So under the act it's deemed not to be in session for that period and the rest of the time it is in session, in effect. That is my recollection of the words. So it would simply preclude the abuse of special warrants by a government by adjourning the House of Commons and then governing by special warrants, which it could now do for up to a year.

The constitutional requirement is that Parliament must meet only once a year, and technically the government could adjourn the House, never bother presenting estimates, and govern with special warrants. It could call Parliament together for one day, have a Speech from the Throne, and adjourn again for another year and govern by special warrants. I don't think that was the intent—

The Chairman: You'd have to have the borrowing authority, though.

Mr. Milliken: No.

The Chairman: To borrow long term you would.

Mr. Milliken: Yes, to borrow long term, but that is no big deal. If the government wanted to skate in the short term, then they could easily do that. They can just sit there and borrow under other warrants, but they can also in effect approve all their estimates by special warrant and govern without the sanction and approval of Parliament.

Mr. Kempling: It has never happened.

Mr. Milliken: It almost did. It went on for three or four months in 1989. The government chose not to bother dealing with Parliament. We never did see the supplementary estimates (B) that year; they were all done by special warrant. We never did see supplementary estimates (C) that year; they were all done by special warrant. I'm going from memory, but they were all left out. They were never tabled as estimates; they were simply dealt with by special warrant. The concern is that this could happen again.

[Translation]

M. Kilgour: Il est certainement préférable de ne pas les mélanger.

Il n'empêche que son projet de loi propose simplement que le Parlement soit réputé ne pas être en session à compter de la dissolution jusqu'à une date antérieure de deux semaines à la date fixée en premier lieu après la dissolution par la proclamation convoquant le Parlement pour l'expédition des affaires. Qu'en pensez-vous?

M. Crawford: Je suis tout à fait d'accord.

M. Kilgour: Je n'ai pas d'autres questions.

M. Milliken: Mon projet de loi était destiné à empêcher le recours à des mandats spéciaux pendant la durée d'une législature. Avec mon amendement, une fois les chambres convoquées et réunies à la suite d'une élection, il n'y aurait plus de mandats spéciaux jusqu'à la dissolution des chambres. Un certain temps s'est écoulé depuis que j'ai rédigé cet amendement et je n'ai pas sous les yeux un exemplaire de la loi qui me permettrait de comparer, mais si je me souviens bien, d'après la loi, on ne peut recourir à ces mandats que lorsque le Parlement est en session. Autrement dit, si je me souviens bien de la loi, on considère que le Parlement n'est pas en session pendant cette période, mais par contre, pendant le reste du temps, il est en session. Cette disposition empêcherait un gouvernement de se livrer à des abus en ajournant la Chambre des communes pour ensuite gouverner par mandats spéciaux, ce qui est possible actuellement pendant une période d'un an.

Constitutionnellement, le Parlement n'est tenu de se réunir qu'une seule fois par année et, techniquement, le gouvernement pourrait ajourner la Chambre, ne jamais déposer de budget, et gouverner avec des mandats spéciaux. Il pourrait convoquer les chambres pendant une journée, prononcer un discours du Trône, puis ajourner pour une autre année et gouverner par mandats spéciaux. Je ne pense pas qu'on ait eu l'intention...

Le président: Mais on aurait tout de même besoin d'autorisation d'emprunter.

M. Milliken: Non.

Le président: Pour emprunter à long terme, si.

M. Milliken: Oui, pour emprunter à long terme, mais ce n'est pas très grave, car le gouvernement pourrait se contenter de manoeuvrer à court terme, ce qui ne serait pas difficile. Il lui suffirait d'emprunter grâce à d'autres mandats, mais ils pourraient également approuver tous leurs budgets par mandats spéciaux et gouverner ainsi sans la sanction ni l'approbation du Parlement.

M. Kempling: Cela ne s'est jamais produit.

M. Milliken: Presque. On a vu cela pendant quatre mois en 1989. Le gouvernement a décidé de ne pas s'embêter avec le Parlement. Cette année-là, nous n'avons jamais eu les budgets supplémentaires de type B, tout a été fait par mandats spéciaux. Nous n'avons jamais vu de budgets supplémentaires de type C non plus, tout a été fait par mandats spéciaux. Je me fie à ma mémoire, mais tout cela a été négligé. Ces budgets n'ont jamais été déposés officiellement, on s'est contenté de mandats spéciaux. Je crains que cela ne se reproduise un jour.

[Texte]

This section of the act was amended. I've forgotten the history of it now, unfortunately. Maybe my article refers to it. It was amended at some point to loosen this up and allow these special warrants to be used in this way, but in the wording of the act it was clear that the intention was that they would be used in cases of emergency and urgency. There clearly was no urgency in this particular case.

Section 30 says:

Where a payment is urgently required for the public good when Parliament is not in session and there is no other appropriation pursuant to which the payment may be made—

So there is a requirement of urgency. The only urgency now appears to be administrative convenience, and if it's inconvenient to call Parliament back and deal with the matter, then it's deemed to be urgent by those who pass these special warrants.

In making these remarks I'm not saying that any government will be different from any other. What I'm trying to do is to ensure that no government will be tempted to abuse this privilege of using these things in urgent circumstances.

The Chairman: I was just wondering if you recalled asking questions in the House about this matter in 1989. I didn't hear you in 1989 asking questions about warrants issued to operate the government in this three-month period of adjournment. It couldn't have been important in 1989. If it wasn't important then, I don't know why it's important now.

Mr. Milliken: It was very important in 1989. I raised it in a committee where the report of the use of the warrants was referred after the money had been spent. I went to the committee and I can remember very distinctly asking for a third round and being told by the Conservative members in the committee that I couldn't have one, because they were so embarrassed by the questions I was asking about this. I was howled at and abused in the committee.

The Chairman: Oh, dear! Oh, dear!

Mr. Milliken: The hon. member for Burlington may well have been there. I don't recall which four howled me down, but I was abused in the committee for asking these very pointed questions about the abuse.

Mr. Kempling: I can hardly imagine anybody abusing you.

Mr. Milliken: The hon. member says that he can't imagine it. I recall it very well. It was a dreadful day.

The Chairman: It was a dreadful day.

Mr. Milliken: I was yelled at repeatedly because I was asking these questions. I said that it was an abuse and I wanted copies of the estimates. I was told that it was likely they would be forthcoming. To this day I've never seen them.

The Chairman: You could fill the Order Paper with questions on this.

Mr. Milliken: I suppose I could.

[Traduction]

Ce passage de la loi a été modifié; malheureusement, je ne me souviens plus des détails, mais il en est peut-être question dans mon article. Un amendement a permis d'utiliser ces mandats spéciaux de cette façon, mais l'énoncé de la loi était très clair, ces mandats ne devaient être utilisés qu'en cas d'extrême urgence. Dans ce cas particulier, il n'y avait vraiment rien d'urgent.

L'article 30 prévoit:

Un paiement sur le Trésor si le Parlement n'est pas en session. . . un rapport attestant l'absence de tout crédit pouvant autoriser le paiement. . . et un rapport attestant l'urgence du paiement et sa nécessité dans l'intérêt public.

Il faut donc qu'un paiement soit urgent. Pour l'instant, la seule urgence semble dépendre de ce qui est commode pour l'administration, et si l'on ne juge pas commode de convoquer le Parlement, on dit tout simplement que c'est urgent et l'on utilise ces mandats spéciaux.

Soyez assurés que je ne compare pas un gouvernement à un autre, mais j'essaie simplement de m'assurer qu'aucun gouvernement ne sera tenté d'abuser de ce privilège qui est destiné à faire face à des situations d'urgence.

Le président: Vous souvenez-vous si vous avez posé des questions en Chambre à ce sujet en 1989? Je ne me souviens pas qu'en 1989 vous ayez posé des questions au sujet des mandats que le gouvernement avait utilisés pendant ces trois mois d'ajournement. Cela n'était sûrement pas tellement important en 1989. Si ça n'était pas important alors, je ne vois pas quelle importance cela peut avoir maintenant.

M. Milliken: C'était très important en 1989. J'en ai parlé au comité qui étudiait le rapport sur le recours à ces mandats après que l'argent ait été dépensé. Je suis allé au comité et je me souviens parfaitement d'avoir demandé un troisième tour qui me fut refusé par les députés conservateurs du comité parce que mes questions les embarrassaient. Je me souviens d'avoir été rabroué et insulté.

Le président: Seigneur! Seigneur!

M. Milliken: Il est fort possible que l'honorable député de Burlington ait été là. Je ne sais plus très bien quels sont les quatre députés qui m'ont fait taire, mais j'ai certainement été insulté pour avoir posé des questions bien précises à ce sujet.

M. Kempling: C'est difficile d'imaginer qu'on puisse vous insulter.

M. Milliken: L'honorable député dit qu'il a du mal à se l'imaginer, pour ma part, je m'en souviens très bien. C'est une journée horrible dans ma mémoire.

Le président: C'était une journée horrible.

M. Milliken: J'ai été insulté à plusieurs reprises sous prétexte que je posais ces questions. Je disais qu'il s'agissait d'un abus et que je voulais voir ces budgets. On m'a répondu qu'ils seraient probablement publiés. Jusqu'ici, je n'ai toujours rien vu.

Le président: Vous auriez pu remplir le feuillet de questions à ce sujet.

M. Milliken: Probablement.

[Text]

The Chairman: But you didn't, did you?

Mr. Milliken: I made my point in the committee. We had a lengthy committee session on it.

I'm surprised that the chairman, who has been appointed to deal with this bill—

The Chairman: I just wanted to know what was serious about this particular subject. I haven't heard anything from you, so let's go on. There is another issue.

• 1615

Mr. Milliken: I would like to continue. If you aren't satisfied that you think this is serious—I think it is serious if a government in this country can govern for a year without having Parliament deal with estimates, which is, after all, what Parliament is for. Our primary responsibility is to deal with financial control in the government and to prevent the government from mispending public funds. It is an ancient and honourable tradition of Parliament that it exercise control over the public expenditure both by controlling taxation and by controlling the expenditure of public moneys and voting supplies to enable the government to defray expenses of the public service. If that right is being taken away by the use of these warrants, then it is time to look at the use of the warrants and amend it.

I think that's serious. You may think it is a joke, but I don't. I don't think the hon. member who has brought this bill before this committee thinks it is a joke, and obviously the House didn't when they approved the principle of this bill at second reading and passed it and sent it here. I think we have to deal with this very seriously, Mr. Chairman. I think we should look at this bill and I want to ask the hon. member—

The Chairman: I agree we have to look at the bill very seriously. I was just asking you whether you had raised this issue before.

Mr. Milliken: Oh, I sure did.

The Chairman: I am glad that you did.

Mr. Milliken: I would urge you to read the committee transcript on this. I would be glad to send you a copy later this afternoon. It was most instructive.

In any event, I wonder if the hon. member, in drafting his clauses, has been a little diffident. He says that the amendment in clause 2 of his bill will eliminate the passing of special warrants during relatively short adjournments of Parliament. He seemed to think that maybe his 90-day period was too long. I would urge him to stick with it. Has he had any discussions with any officials in the Treasury Board who might have disagreed with this figure or suggested any alternative to him that he would like to put to the committee?

Mr. Crawford: No, I have really had no conversation directly with Treasury Board on this subject whatsoever. Originally we felt—and I am referring to my staff and myself—that 90 days would be a good figure. I was looking at 60 days,

[Translation]

Le président: Mais vous ne l'avez pas fait, n'est-ce pas?

M. Milliken: J'ai expliqué mon point de vue au comité, nous avons eu une longue séance à ce sujet.

Je suis surpris que le président, qui a été nommé pour étudier ce projet de loi...

Le président: Je voulais seulement qu'on m'explique pourquoi cette question était tellement grave; vous ne m'avez pas convaincu, passons à la question suivante.

M. Milliken: J'aimerais continuer. Si vous n'êtes pas convaincu que c'est une affaire sérieuse... À mon sens, le fait qu'un gouvernement puisse gouverner pendant un an sans soumettre de budget au Parlement est parfaitement grave, car après tout, le Parlement est là pour ça. Notre principale responsabilité est de contrôler les opérations financières du gouvernement et de l'empêcher de dépenser les fonds publics à mauvais escient. C'est une ancienne et honorable tradition parlementaire, où le Parlement exerce un contrôle sur les dépenses publiques en contrôlant à la fois le côté fiscal et les déboursés et en votant des crédits qui permettent au gouvernement de subvenir aux besoins de l'administration publique. Lorsqu'on ignore ce droit en recourant à ces mandats, il est temps de remettre en question la façon dont ces mandats sont utilisés et d'apporter des modifications.

À mon sens, c'est très grave. Pour vous, c'est peut-être une plaisanterie, mais je ne vois pas les choses de cette façon là. L'honorable député qui a déposé ce projet de loi devant le comité ne pense pas non plus que c'est une plaisanterie, et la Chambre, elle-même, ne le pensait pas lorsqu'elle a approuvé le principe de ce projet de loi en seconde lecture. Monsieur le président, c'est une affaire qui mérite d'être prise au sérieux. Nous devons étudier ce projet de loi, et pour ma part, j'aimerais demander à l'honorable député...

Le président: Je reconnais qu'il faut étudier ce projet de loi avec beaucoup de sérieux. Je vous demandais simplement si vous aviez déjà soulevé cette question avant aujourd'hui.

M. Milliken: Mais certainement.

Le président: Cela me fait plaisir.

M. Milliken: Je vous encourage à lire le compte rendu de la séance de comité que nous avons consacré à cette question. Je vous en enverrai volontiers un exemplaire cet après-midi. Ce fut une séance très intéressante.

Quoi qu'il en soit, je me demande si l'honorable député n'a pas été un peu trop modeste lorsqu'il a rédigé cette proposition. Il dit que l'amendement qui figure à l'article 2 de son projet de loi empêchera de recourir à des mandats spéciaux pendant les ajournements relativement courts du Parlement. Il semble penser que cette période de 90 jours est peut-être trop longue. Je pense qu'il doit absolument conserver ce délai. A-t-il discuté de la question avec des gens du Conseil du Trésor qui n'auraient pas été d'accord avec ce chiffre ou qui lui auraient fait des suggestions dont il pourrait parler au comité?

M. Crawford: Non, je n'en ai pas discuté directement avec des gens du Conseil du Trésor. Au départ, mon personnel et moi-même, avions pensé qu'un délai de 90 jours se justifiait. Je pensais même à 60 jours, l'important étant d'amorcer un débat

[Texte]

anything to try to get some input into this bill. This is a non-partisan bill. I am looking for input from the government side and from all members of the opposition to come out with a good bill.

Mr. Milliken: On the provisions in respect of the Auditor General's report on cost overruns of programs, is it intended that this apply to existing programs as well as new ones?

Mr. Crawford: I didn't really grandfather it in this bill. In my opening remarks you will see that I have stated "new bills", and also the bill itself deals with bills beginning now instead of really grandfathering them. As for any new bills that were coming before the House, I felt that we would handle them at that time—previous work on them to be done in the years previously, though, in any budget.

Mr. Milliken: Another member introduced a bill some time ago to permit the Auditor General to file periodic reports during the year rather than to have this "one-day wonder". I don't mean disrespect to the Auditor General's report in calling it that, but I am referring to it in the way it was treated in the national media. Would it be your view that such a bill would be worthwhile? Would an amendment to your bill that provided for such an arrangement for the Auditor General be satisfactory to you?

Mr. Crawford: Would that be in reference to the hon. member for Etobicoke—Lakeshore?

Mr. Milliken: I don't recall who introduced it. I remember seeing the bill before the House management committee. It was one that amended the Auditor General's act to permit the Auditor General to file reports as often as he saw fit during the year rather than a single annual report to Parliament.

Mr. Crawford: I am sorry. The only one I saw was from the member for Etobicoke—Lakeshore.

Mr. Milliken: Would you support such an amendment to your bill?

Mr. Crawford: Yes.

• 1620

The Chairman: I have one quick question on proposed section 42.1, part III.1, on long-term planning. I suppose there are programs that are done by Order in Council, but by and large these would be new bills that presumably a minister would be promoting. Is that what you're contemplating?

Mr. Crawford: That's what I'm contemplating, yes.

The Chairman: Surely the objectives of that program and the estimated cost of the program and the cost over the next five years ought to be appropriate questions to be asked by a committee studying that bill, either on second reading or on first reading, or on examination in the House in the question-and-answer period while the bill's in second reading. I think these are pretty valid questions. I'm wondering whether the fact that they may not be asked is because perhaps we, as parliamentarians, are not doing the job we should be doing as opposed to the necessity to put these in the statute. What's your view on that?

[Traduction]

sur cette question. C'est un projet de loi non partisan. J'aimerais savoir ce qu'en pensent les députés de la majorité et tous ceux de l'opposition dans l'espoir de nous mettre d'accord sur un bon projet de loi.

M. Milliken: En ce qui concerne les dispositions relatives au rapport du vérificateur général sur les excédents de coûts pour les programmes, cela doit-il s'appliquer aux programmes existants, autant qu'aux nouveaux programmes?

M. Crawford: Avec ce projet de loi, je n'ai pas vraiment voulu remonter en arrière. J'ai parlé dans mon introduction des «nouveaux projets de loi» et le projet de loi porte sur les lois qui seront adoptées dorénavant. Quant aux nouveaux projets de loi soumis à la Chambre, il m'a semblé que nous pouvions en discuter au fur et à mesure.

M. Milliken: Il y a quelque temps, un autre député avait déposé un projet de loi autorisant le vérificateur général à déposer des rapports plusieurs fois pendant l'année au lieu de cette «merveille d'un jour». Je ne voudrais pas manquer de respect au vérificateur général, mais c'est ainsi qu'on a désigné son rapport dans les médias. À votre avis, un tel projet de loi serait-il utile? Verriez-vous un inconvénient à ce qu'on apporte un amendement à votre projet de loi qui permettrait au vérificateur général de procéder de cette façon?

M. Crawford: Est-ce que vous faites allusion au projet de loi de l'honorable député d'Etobicoke—Lakeshore?

M. Milliken: Je ne sais plus très bien qui l'avait déposé. Je me souviens d'avoir vu au comité de gestion de la Chambre un projet de loi qui modifiait la Loi sur le vérificateur général et autorisait celui-ci à déposer des rapports devant le Parlement aussi souvent qu'il le souhaitait et non plus une seule fois par année.

M. Crawford: Excusez-moi. Le seul projet de loi que j'ai vu avait été proposé par le député d'Etobicoke—Lakeshore.

M. Milliken: Est-ce que vous seriez d'accord pour qu'on modifie votre projet de loi dans ce sens?

M. Crawford: Oui.

Le président: J'ai une brève question à poser au sujet du nouvel article 42.1, partie III.1, portant sur la planification à long terme. Il y a probablement des programmes qui sont créés par décret, mais il s'agirait plutôt ici de nouveaux projets de loi probablement parrainés par un ministre. Est-ce bien ce que vous envisagez?

M. Crawford: C'est bien ce que j'envisage, en effet.

Le président: Les objectifs du programme, son coût estimatif et les dépenses qu'il engendrera pour chacune des cinq premières années sont certainement des sujets qui devraient faire l'objet de questions à un comité chargé d'étudier le projet de loi, ainsi qu'à la deuxième ou à la première lecture, ou encore, pendant le temps réservé aux questions lors de l'étude du projet de loi, en deuxième lecture à la Chambre. Je pense qu'il est tout à fait convenable de poser des questions à ce propos. Je me demande si le fait qu'elles ne sont pas posées, signifie peut-être que nous ne faisons pas notre travail de parlementaires, de sorte qu'il devient nécessaire d'ajouter tout cela dans la loi. Qu'en pensez-vous?

[Text]

Mr. Crawford: To some part, you're right. I think we, as members of Parliament, are not doing our jobs properly in following up. But what this tightening of section 42—you're referring to proposed section 42.3?

The Chairman: I'm talking to proposed section 42.1.

Mr. Crawford: Or proposed section 42.1.

The Chairman: When a new program is started, there is a requirement to show the objectives of the program. Generally speaking, when the minister speaks of the program or speaks on second reading, that's what his speech should deal with, the objectives of the program, the cost of the program, the anticipated costs and take-up of the program and so on. This would be essentially the rationale for the program. Surely Parliament or members examining the bill, both at second reading in the House and in the committee stage of the bill, should be concentrating on those very facts. That's really what the essence of the game is for parliamentary control. Beyond what already happens, what did you anticipate?

Mr. Crawford: Unfortunately, Mr. Chairman, that's not happening at the present time. That's why I wanted proposed section 42.1 to tighten it up, where the minister will present a figure outlining the previous five years to show how much the program is going to cost. I alluded earlier to one I was involved in at \$7.3 million that ended up costing over \$50 million.

The Chairman: Which program was that?

Mr. Crawford: It's a program where they're building in a diversion scheme in southwestern Ontario.

The Chairman: Was there a special statute for it or was it a program under an existing statute?

Mr. Crawford: No, it was a new statute.

The Chairman: A new statute?

Mr. Crawford: A new statute at that time.

The Chairman: Was the minister not asked these questions in committee and in the House?

Mr. Crawford: It was more than likely an oversight. I was not here—

The Chairman: Did he make a statement to the House?

Mr. Crawford: I was not here at that time, but I was certainly fighting him at the other end. It ended up in court for six years and cost over \$50 million. I think if the homework had been done properly, it would have costed out at \$10 million and been carried out. There was no environmental study done. They went to expropriation of the land, where they ran into a log-jam, which was my committee. It ended up costing over \$50 million. Had they settled every claim and done their homework before they walked in to do the job, it would have ended up costing maybe \$10 million. It may have been \$3 million more than their first estimate. But it was a wide-open estimate.

[Translation]

M. Crawford: Vous avez en partie raison. Je pense qu'en tant que parlementaires, nous ne faisons pas le suivi qui s'impose. Mais en ce qui concerne le renforcement de l'article 42—you faites allusion au nouvel article 42.3?

Le président: Je fais allusion au nouvel article 42.1.

M. Crawford: Ou au nouvel article 42.1.

Le président: Quand on crée un nouveau programme, il faut préparer un énoncé de ses objectifs. De façon générale, lorsque le ministre parle du programme ou prend la parole lors du débat en deuxième lecture, il devrait inclure dans son discours les objectifs du programme, son coût estimatif, de même que les coûts prévus pour les prochaines années, notamment, ainsi que le nombre de participants éventuels au programme. Il s'agit donc essentiellement d'exposer la raison d'être du programme. Le Parlement ou les députés qui étudient le projet de loi, tant à la deuxième lecture, à la Chambre, qu'à l'étape de lecture en comité, devraient certainement accorder une attention particulière à ces questions. C'est vraiment ici que s'exerce le contrôle parlementaire. Qu'envisagez-vous, en plus de ce qui se fait déjà?

M. Crawford: C'est regrettable, monsieur le président, mais cela ne se fait pas à l'heure actuelle. C'est pourquoi j'ai voulu proposer un nouvel article 42.1 afin de le renforcer, en obligeant le ministre à présenter un énoncé des coûts du programme pour les cinq dernières années, afin de montrer combien le programme coûtera. J'ai fait allusion tout à l'heure à un programme qui devait coûter 7,3 millions de dollars lorsque je m'y suis intéressé et qui a fini par coûter plus de 50 millions de dollars.

Le président: De quel programme s'agit-il?

M. Crawford: C'est un programme de construction d'un ouvrage de dérivation dans le sud-ouest de l'Ontario.

Le président: Une loi spéciale avait-elle été adoptée ou le programme relevait-il d'une loi existante?

M. Crawford: Non, on avait adopté une nouvelle loi.

Le président: Une nouvelle loi?

M. Crawford: On avait alors adopté une nouvelle loi.

Le président: N'a-t-on pas posé ce genre de question au ministre au comité et à la Chambre?

M. Crawford: Il est fort probable que c'était un oubli. Je n'étais pas ici...

Le président: A-t-il fait une déclaration à la Chambre?

M. Crawford: Je n'étais pas ici à ce moment-là, mais je me suis tout de même opposé à ce qu'il faisait. L'affaire a traîné devant les tribunaux pendant six ans et le tout a coûté plus de 50 millions de dollars. Je pense que si tout avait été fait convenablement, les coûts n'auraient pas dépassé 10 millions de dollars, y compris l'achèvement des travaux. Aucune étude environnementale n'a été faite. Lorsqu'on a voulu exproprier les terres requises, on a rencontré un obstacle de taille, qui était mon comité. Le tout a fini par coûter plus de 50 millions de dollars. Si l'on avait réglé toutes les revendications et accompli toutes les tâches préliminaires avant d'entreprendre les travaux de construction, le programme aurait fini par coûter quelques 10 millions de dollars, c'est-à-dire environ 3 millions de dollars de plus que les prévisions initiales. Mais c'étaient des prévisions vraiment très vagues.

[Texte]

The Chairman: I can understand that happening, and it's disgraceful when it happens. But do you think if the minister files a statement it will help the situation? I recall when a Minister of Finance introduced a program for scientific research. He was asked in the House of Commons what the cost of this program would be. He declared that it could not conceivably cost more than \$100 million. Well, \$2.5 billion later it finally got wound up.

[Traduction]

Le président: Je comprends comment cela peut se produire, et dans ce cas, c'est vraiment une disgrâce. Croyez-vous cependant que le dépôt d'un énoncé par le ministre améliorera la situation? Je me souviens du temps où un ministre des Finances a présenté un programme concernant la recherche scientifique. On lui a demandé à la Chambre des communes combien ce programme coûterait. Il a déclaré qu'il ne pourrait vraisemblablement pas coûter plus de 100 millions de dollars. Eh bien, on a mis fin à ce programme lorsque les coûts ont atteint 2,5 milliards de dollars.

• 1625

But that's exactly what he did. He gave a statement. He said how much the program was costing, what the take-up was likely to be, what the cost was over five years, what the benefit to the public was, where he was going with the program. And he repeated it in committee. I just wonder how this particular section would improve that, because he did all these things, every bit of these things.

Mais le ministre a justement déposé un énoncé. Il a dit combien le programme coûterait, combien de personnes y participeraient probablement, quels seraient les coûts sur une période de cinq ans, quels avantages la population en retirerait, quels étaient les objectifs du programme. Et il a répété la même chose au comité. Je me demande simplement en quoi cet article améliorerait les choses, car il a fait tout cela, tout ce que vous énumérez dans l'article.

Mr. Kilgour: But Mr. Chairman, with respect, our colleague is saying that this would be mandatory for all such occasions.

M. Kilgour: Je me permets de vous faire remarquer, monsieur le président, que notre collègue dit que ce serait dorénavant obligatoire dans tous les cas.

The Chairman: I appreciate that.

Mr. Kilgour: That would be a step ahead.

He's going to join our committee, I hope. Can we get the other witnesses on, and then we can argue about these things afterwards?

Le président: Je comprends cela.

M. Kilgour: Ce serait une amélioration.

J'espère qu'il se joindra à nous. Pouvons-nous entendre les autres témoins et discuter ensuite de tout cela?

Mr. Crawford: Before we do, may I make a correction, Mr. Chairman, because I know where you are coming from, and I knew where I was going to nail you on it.

M. Crawford: Auparavant, si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais apporter une correction, car je sais quel est votre raisonnement et je savais que j'allais vous prendre en défaut.

Mr. Soetens (Ontario): If you are going to nail him on it, then I would go along with Mr. Kilgour's suggestion to call the other witnesses.

M. Soetens (Ontario): Si vous voulez le prendre en défaut, je préfère accepter la suggestion de M. Kilgour d'appeler les autres témoins.

The Chairman: In that case we'll call the witnesses.

Le président: Dans ce cas, nous allons demander aux témoins de s'approcher.

Mr. Milliken: You said that I hadn't asked questions about this, but I think I should point out to you that I did raise this whole issue as a question of privilege in the House of Commons on April 6, 1989. The Speaker reserved judgment on the matter. I am sure you remember this, because you must have been so embarrassed on the day. The Speaker then rendered a ruling on May 2 saying that there was no valid question of privilege.

M. Milliken: Vous avez dit que je n'avais pas posé de questions à ce sujet, mais je me dois de vous signaler que j'ai soulevé la question de privilège à ce propos le 6 avril 1989 à la Chambre des communes. Le président a alors reporté sa décision sur la question. Je suis persuadé que vous vous en souvenez, car vous avez dû être tellement embarrassé ce jour-là. Le président a par la suite rendu sa décision le 2 mai, disant qu'il n'y avait pas là question de privilège.

The Chairman: Did he find your question of privilege?

Le président: A-t-il accepté la question de privilège?

Mr. Milliken: No, he didn't. I thought you would be interested to know that, just in case you thought I had ignored the issue.

M. Milliken: Non. J'ai cru que vous voudriez le savoir, juste au cas où vous pensiez que j'avais ignoré la question.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Crawford.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Crawford.

I was wondering if we could get all of the people together from the Treasury Board, the Comptroller's office, and the Auditor General's office. We can have you all up at the table at the same time.

Tous les représentants du Conseil du Trésor, du Bureau du contrôleur général et du Bureau du vérificateur général pourraient peut-être comparaître en même temps. Vous pourriez tous venir à la table des témoins en même temps.

I was wondering if you gentlemen would introduce yourselves.

Je vous demanderais de bien vouloir vous présenter.

Mr. Mel Cappe (Deputy Secretary, Program Branch, Treasury Board): Perhaps I could introduce everybody except the Auditor General's people, whom we consider cousins as opposed to brethren.

M. Mel Cappe (sous-secrétaire, Direction des programmes, Conseil du Trésor): Je pourrais peut-être présenter tous les témoins, à l'exception des représentants du vérificateur général, que nous considérons comme des cousins plutôt que comme des frères.

[Text]

With me are, from the Treasury Board Secretariat, Dennis Kam, who is the Director of Estimates; and John Denis, who is Director, Government Accounting Policy, from the Comptroller General's office.

Mr. Ron Thompson (Assistant Auditor General, Audit Operations Branch, Office of the Auditor General of Canada): My name is Ron Thompson, Mr. Chairman. I am the Assistant Auditor General. My particular area of interest is information for Parliament.

The Chairman: I am first of all going to call on Mr. Cappe to give us Treasury Board's point of view on this bill.

Mr. Cappe: Thank you, Mr. Chairman. I will try to deal with some of the issues that have been raised by Mr. Crawford in the earlier discussion of the committee.

In the first instance, I think it's fair to say that if you look at the clause on special warrants, it would be our view that there is adequate protection in the current wording of the clause to oblige the government to include in the next appropriation act the moneys that were spent under special warrant.

As to the reasons for the urgency, as the chairman has suggested, when the appropriation act is being considered by Parliament, then the issue of the reasons for the use of the warrant can be addressed directly. As an official who appears frequently in the House and in the Senate, I can tell you that those committees are not shy about asking why those provisions of the act have been used.

On the issue of 90 days, I would mention, Mr. Chairman, that the two-week provision is a reasonable one in the sense that the government can anticipate the return to Parliament. With 90 days I think you would find that governments would be able to manipulate the use of the provision and then hold off Parliament rather than actually recalling it. I think it might have a perverse effect if you actually pass that provision.

On part III.1, proposed sections 42.1 through to 42.4, on the issue of long-term planning, I think this is quite a serious proposal. As an official worried about government expenditures, which is our job in Treasury Board, both the Comptroller General and Secretariat side, the principle of this initiative is not something we would object to but rather is something we support. Indeed, as a number of members have made reference to, there are a number of instruments the government currently uses to get this material out.

• 1630

I would note that Mr. Crawford, in his remarks, talked about projects and programs interchangeably. I would like to make a distinction between projects and programs. With projects, major capital projects are identified separately in the estimates. Indeed, the Treasury Board has a policy for major crown projects where we have a very formal planning process we go through—and we force departments proposing these expenditures to go through—to develop project proposals. If anything, I think we've been criticized for the planning being too cumbersome because it's too rigid. On the other hand, we have a very formal process, and one we stick to quite significantly.

[Translation]

Je suis accompagné de Dennis Kam, directeur de la Division des prévisions budgétaires, au Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi que de John Denis, directeur de la Division de la politique comptable du gouvernement, au Bureau du contrôleur général.

M. Ron Thompson (auditeur adjoint principal, Division opérationnelle des vérifications, Bureau du vérificateur général du Canada): Je m'appelle Ron Thompson, monsieur le président. Je suis vérificateur général adjoint. Je m'occupe en particulier des renseignements destinés au Parlement.

Le président: Je vais d'abord demander à M. Cappe de nous exposer le point de vue du Conseil du Trésor sur ce projet de loi.

M. Cappe: Merci, monsieur le président. Je vais essayer de traiter de certaines des questions soulevées par M. Crawford au cours de la discussion qui vient d'avoir lieu au comité.

Tout d'abord, il est juste de dire, je pense, qu'en ce qui concerne l'article relatif aux mandats spéciaux, nous sommes d'avis qu'il existe une protection suffisante dans le libellé actuel de l'article, qui oblige le gouvernement à inclure les sommes dépensées en vertu d'un mandat spécial dans la première loi de crédits soumise au Parlement après ces dépenses.

En ce qui concerne les raisons pour lesquelles il y aurait urgence, comme l'a dit le président, lorsqu'une loi de crédits est étudiée par le Parlement, on peut discuter directement des motifs invoqués pour avoir recours au mandat. À titre de haut fonctionnaire qui comparait fréquemment devant des comités de la Chambre et du Sénat, je peux vous dire que les membres de ces comités n'hésitent pas à demander pourquoi on a eu recours aux dispositions de la loi.

Quant à la période de 90 jours, monsieur le président, je dois dire que les deux semaines prévues actuellement dans la loi constituent une période raisonnable, car le gouvernement peut prévoir la rentrée du Parlement. Si la période était fixée à 90 jours, je pense que certains gouvernements pourraient manipuler l'utilisation de cette disposition et reporter la rentrée parlementaire, plutôt que de rappeler les chambres. Je pense même que l'adoption d'une telle disposition pourrait avoir un effet contraire à celui qui est souhaité.

En ce qui concerne la partie III.1, c'est-à-dire les nouveaux articles 42.1 à 42.4, portant sur la planification à long terme, je pense que c'est une proposition très sérieuse. Comme c'est notre tâche au Conseil du Trésor, tant chez le contrôleur général qu'au secrétariat, de nous préoccuper des dépenses gouvernementales, nous sommes portés à appuyer le principe d'une telle initiative, plutôt que de nous y opposer. En effet, comme un certain nombre de députés l'ont dit, le gouvernement a recours à divers moyens pour rendre publique cette information.

Je signale que M. Crawford employait indifféremment projets et programmes. J'aimerais établir une distinction. En effet, les grands projets d'immobilisations figurent à part dans le budget des dépenses. Le Conseil du Trésor a même une politique des grands projets de l'État qui impose un processus de planification rigoureux auquel sont assujettis les ministères qui souhaitent présenter des propositions. On a même accusé ce processus d'être trop lourd et trop rigide. Il y a donc une filière très stricte que nous observons scrupuleusement.

[Texte]

About planning for programs, that is something government officials do and ministers do as the government comes to a determination on whether or not to proceed with an initiative. As the chairman—

Mr. Kilgour: On a point of order, this may be interesting to some of the people around the table, but we're speaking to a bill. I don't think we need to hear what a great job you consider yourself to be doing on federal spending.

Mr. Cappe: Sorry. I certainly didn't intend to give that impression. That wasn't what I was trying to do, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Would you speak to the bill, then, rather than to what a great job you're doing.

Mr. Cappe: I thought I was speaking to the bill, because the bill suggests that...and the chairman addressed this issue earlier. Perhaps I should skip over it. The bill talks about the objectives of the program. In part III of the estimates... Just to remind members of the structure of the estimates, part III—

Mr. Kilgour: We can read. Give us credit for that, will you?

Mr. Cappe: I'm sorry. I really meant no offence. I apologize if I'm going on. I'd be prepared to take questions without going on. I really just wanted to address the issues.

The Chairman: I think you should continue to address the issues.

Mr. Kilgour: Eat up the time.

Mr. Cappe: Let me just say that the issues in the first part of part III are addressed in the current budgeting process. When the Minister of Finance tables the budget, and the President of the Treasury Board tables the estimates, these issues, in various forms, are presented. There is a five-year expenditure plan. There are no five-year program levels. This would add the five-year program levels.

On the issue of the Auditor General—

Mr. Kilgour: Maybe he can speak to that, rather than you.

Mr. Cappe: May I speak to the public accounts?

The Chairman: Sure, I hope so.

Mr. Cappe: I'm prepared to answer questions. I really don't have to continue.

Mr. Soetens: On a point of order, Mr. Chairman, in the past we have listened to many witnesses who have chosen what they think is important in what they want to talk about on a piece of legislation. It seems to me now we have a member who is deciding what the witness should think is important. I'd like the witness to decide what he thinks is important.

The Chairman: On the same matter, Mr. Kilgour, I really have to tell you we have not scheduled the passage of this bill today. It is 4:30 p.m. The meeting can go on until 5:30 or so. I haven't any mad rush to get through the bill. I think Mr. Crawford's bill is entitled to fair treatment, and I don't think we ought to rush these public servants, who have come, all of them, to give us...and Mr. Cappe is a deputy secretary of the Program Branch, and I think we ought to listen to what he says.

[Traduction]

La planification des programmes, quant à elle, relève des politiques et des ministres puisque ce sont eux qui donnent ou non le feu vert à une initiative. Comme le président...

M. Kilgour: J'invoque le Règlement. Cela intéresse peut-être certains des gens ici, mais il est question d'un projet de loi bien précis. Nous n'avons pas besoin de savoir l'excellent travail que vous estimez faire dans le domaine des dépenses fédérales.

M. Cappe: Désolé. Ce n'est pas l'impression que je voulais donner. Ce n'est pas ce que j'essayais de faire, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Dans ce cas, auriez-vous l'obligeance de commenter le projet de loi et non l'excellent travail que vous faites.

M. Cappe: Je pensais commenter le projet de loi puisque celui-ci...d'ailleurs, le président a abordé cette question tout à l'heure. Je devrais peut-être passer par-dessus. Le projet de loi parle des objectifs des programmes. Dans la partie III du Budget des dépenses... Je rappelle aux députés la présentation du Budget des dépenses. La partie III...

M. Kilgour: Nous savons lire. Ne nous sous-estimez pas.

M. Cappe: Désolé, je ne voulais pas vous froisser. Excusez-moi si je m'étends. Je pourrais répondre aux questions plutôt. Je voulais uniquement parler des éléments à l'étude.

Le président: Continuez.

M. Kilgour: On perd du temps.

M. Cappe: Je dirai seulement que les éléments de la première partie de la Partie III font partie du processus actuel de budgétisation. Lorsque le ministre des Finances dépose le budget et que le président du Conseil du Trésor dépose le Budget des dépenses, ces éléments, sous diverses formes, sont présentés. Il y a un plan de dépenses quinquennal. Il n'y a pas de niveaux de financement quinquennaux. Le projet de loi ajouterait les niveaux de financement quinquennaux.

En ce qui concerne le vérificateur général...

M. Kilgour: Vous pourriez peut-être lui laisser le soin d'en parler.

M. Cappe: Puis-je parler des comptes publics?

Le président: Je vous en prie.

M. Cappe: Je suis prêt à répondre aux questions; je n'ai pas vraiment besoin de continuer.

M. Soetens: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est souvent arrivé que nous entendions des témoins qui nous parlent de ce qu'ils jugent important dans un texte législatif. Voilà maintenant qu'un député a sa propre idée sur ce que le témoin devrait juger important. C'est au témoin de le faire.

Le président: Dans la même veine, monsieur Kilgour, je vous dirai que nous n'avons pas prévu d'adopter ce projet de loi aujourd'hui. Il est 16h30. La séance durera jusque vers 17h30. Je ne tiens pas mordicus à faire adopter le projet de loi. Je pense que la proposition de M. Crawford mérite d'être étudiée avec impartialité et qu'il n'y a pas lieu de pousser dans le dos des fonctionnaires qui sont venus ici... M. Cappe est le sous-secrétaire de la Direction des programmes et il mérite qu'on l'écoute.

[Text]

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I think it's clear from your earlier remarks that you're not in a hurry to get through the bill. But as a former federal official myself, and as someone who had to practise in the courts, where there was a rule of relevance, I would respectfully suggest I don't think my friend... We don't follow the rule of relevance very often. I think it would be expected, for example, that the representative of the Auditor General would tell us about the Auditor General, rather than somebody from the Treasury Board. This was one of the points I was making.

Mr. Kempling doesn't like it, but Mr. Kempling doesn't like anything that's said, as far as I can see.

Mr. Cappe: As to relevance, Mr. Chairman, I'm in the hands of the committee. We're here to be relevant to the use of the committee. If the committee would like us to answer questions, we'd certainly be prepared to do so.

The Chairman: I'd like you to carry on, if you would.

Mr. Kempling: I'd like Mr. Cappe to continue, Mr. Chairman.

Mr. Cappe: My last point is on the issue of the public accounts, which, in respect to the Auditor General, are still something the government puts out. On the issue of the public accounts, the proposal here would have us publish the public accounts by October 30. I just wanted to note for members that, indeed, in six out of the last ten years the public accounts have been out within the first week of November, virtually as proposed here, and that in the circumstances where they haven't met that timetable there have been extraordinary events.

• 1635

Our view—and I say this as an official, and this is a non-partisan issue, as Mr. Crawford suggested—is that it's better to get the accurate numbers out rather than the quick numbers out. It's in that sense that we think December 31 provides that margin of balance that gives us some assurance that we can assure Parliament.

Mr. Thompson: I'm very pleased to be here this afternoon to try to help the committee a bit to consider this bill. A good deal of this bill deals with information for Parliament, which is an issue in which I've been involved for about 16 years with the audit office and which everybody in our office, from Mr. Desautels down, believes is extremely important. We've got to get the information to Parliament right, as part of accountability.

I have no doubt that the intentions behind this bill are quite admirable. I have some concerns, though, about whether the proposals are workable. I don't know that they're not, but I don't know that they are. I'm simply saying to you that it seems to me that some additional study is required of these rather serious and important proposals and I'd like to see that study undertaken.

As to the AG Act, if you wish I could just comment on the section that provides additional responsibilities for Mr. Desautels. On the part on effectiveness, which is the second part of that subsection—I think you're aware of this, but just

[Translation]

M. Kilgour: Monsieur le président, d'après ce que vous avez dit plus tôt, il est évident que vous n'êtes pas pressé de faire adopter la proposition. Sauf que je suis moi-même un ancien fonctionnaire et que j'ai déjà pratiqué devant les tribunaux où s'applique la règle de la pertinence. Je ne pense pas que mon collègue... Il n'arrive pas souvent que nous suivions cette règle. Il me semblerait tout à fait normal que le représentant du vérificateur général nous parle du Bureau du vérificateur général plutôt que d'en laisser le soin à quelqu'un du Conseil du Trésor. C'est l'une des choses que je disais.

Cela ne plaît pas à M. Kempling, mais rien ne plaît à M. Kempling, semble-t-il.

M. Cappe: Pour ce qui est de la pertinence, monsieur le président, je m'en remets aux membres du comité. Nous sommes ici pour servir le comité. Si les membres préfèrent nous poser des questions, soit.

Le président: J'aimerais que vous poursuiviez, si vous le voulez bien.

M. Kempling: J'aimerais que M. Cappe continue, monsieur le président.

M. Cappe: Pour terminer, je voulais parler des comptes publics. En ce qui concerne le vérificateur général, cela aussi est publié par le gouvernement. La proposition que nous avons ici nous obligerait à publier les comptes publics avant le 30 octobre. Je vous signale qu'au cours des 10 dernières années, il est arrivé six fois que les comptes publics soient publiés dans la première semaine de novembre, ce qui est presque exactement ce qui est proposé ici, et que dans les autres cas, il y a eu des circonstances extraordinaires.

Comme fonctionnaire, car il s'agit ici d'une question apolitique, comme monsieur Crawford le disait, nous estimons qu'il vaut mieux avoir des chiffres exacts plutôt que de les publier rapidement. C'est pourquoi nous estimons que la date du 31 décembre nous donne la marge de manoeuvre nécessaire pour donner des renseignements fiables au Parlement.

M. Thompson: Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui pour aider le comité dans l'examen de la proposition de loi. Une bonne partie du texte porte sur l'information à communiquer au Parlement, une question que nous connaissons bien puisque depuis 16 ans le Bureau du vérificateur général, à commencer par M. Desautels, y attache une très grande importance. L'obligation de rendre des comptes au Parlement fait que nous devons lui communiquer des renseignements exacts.

L'objectif de cette proposition de loi est louable, je n'en doute pas. Par contre, je me demande si les mécanismes proposés sont pratiques. Je ne dis pas qu'ils ne le sont pas, j'ignore seulement s'ils le sont. Il me semble qu'il faudrait utiliser la question davantage car ces propositions sont sérieuses et importantes.

J'aimerais parler de la Loi sur le vérificateur général puisqu'une disposition viendrait alourdir les fonctions de M. Desautels. En ce qui concerne l'efficacité, la deuxième partie de ce paragraphe—vous êtes probablement au courant de ce que je

[Texte]

for the record perhaps I could say it—it does run counter to the existing philosophy underlying our act, particularly paragraph 7(2)(e), which requires that we report cases observed where “satisfactory procedures have not been established to measure and report the effectiveness of programs where such procedures could appropriately and reasonably be implemented”. That puts the onus for program evaluation and effectiveness measurement on the government, as opposed to us, so there would be quite a change there.

The first part of that responsibility I think we could do; in other words, looking at the forecasts that are contemplated by proposed section 42.1. In that connection, though, I've gone back and looked at what we as chartered accountants would be able to say professionally on forecast information, and I thought it might be helpful just to summarize that for you.

Under our old rules of professional conduct in the Canadian Institute of Chartered Accountants handbook, on forecasts, what we would be able to provide assurance on are three things: whether the assumptions provide reasonable basis for the forecasts, whether the forecasts are calculated in accordance with and reflect the assumptions, and whether the forecasts comply with presentation and disclosure standards established by the Canadian Institute of Chartered Accountants.

However—and I think it's important to realize this too—the AG under his own requirements, under his own professional standards, would have to conclude that—and I quote again, and this from our professional guidance: “I express no opinion as to whether this forecast will be achieved”. So it's not an opinion on the integrity of a forecast. In fairness, I don't think the bill suggests it is; but just for greater certainty, it's an opinion on three specific things, with a denial on the integrity of the forecast, because the assumptions could change.

So I think we could do the first one without a change in mandate. The second part of that, on effectiveness, is quite a different task than we have been tasked with doing since 1978.

In summary, there are some good thoughts in the AG section of this bill. If we're going to change our act, though, and change what we do, I believe we'd prefer to take a broad look at everything we do and decide together what specific elements of our work should change given that broad look. This goes at certain elements of our work but doesn't look at the totality, and that makes us uncomfortable.

Is that helpful, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Denis.

Mr. John Denis (Director, Government Accounting Policy, Office of the Comptroller General of Canada): I was only going to comment on the deadline for tabling the public accounts, moving it from December to October. I think Mr. Cappe has adequately covered that; however, I'd be pleased to answer any further questions or discuss it.

[Traduction]

vais lire, mais pour mémoire je devrais peut-être le préciser— ceci va à l'encontre des principes actuels de la loi qui nous régit, en particulier l'alinéa 7(2)e) qui stipule que le vérificateur général doit signaler tous les cas où il a constaté que «des procédures satisfaisantes n'ont pas été établies pour mesurer et faire rapport sur l'efficacité du programme dans les cas où elles peuvent convenablement et raisonnablement être mises en oeuvre». La responsabilité de l'évaluation des programmes et de la mesure de l'efficacité revient donc au gouvernement, et non pas à nous, de sorte que cela représenterait un changement radical.

En revanche, nous pourrions assumer la première partie de cette responsabilité, c'est-à-dire l'examen des prévisions envisagées au paragraphe 42.1. Pour cela, j'ai fait des recherches et j'ai essayé de voir ce qu'un comptable agréé, dans le cadre de sa profession, peut dire à propos de l'information ayant servi à faire des prévisions. J'aimerais vous dire en quelques mots ce qui en est.

En vertu des anciennes règles de conduite professionnelle du Guide de l'Institut canadien des comptables agréés, il y a trois choses sur lesquelles nous pouvons nous prononcer lorsqu'il s'agit de prévisions: si oui ou non les hypothèses fournissent une base raisonnable pour les prévisions; si les prévisions sont calculées de manière compatible avec les hypothèses et si les prévisions respectent les normes de divulgation et de présentation de l'Institut.

Toutefois—et je pense qu'il est important de réaliser ceci également—le vérificateur général, en vertu de ses propres normes professionnelles, serait tenu d'arriver à la conclusion suivante—et je cite à nouveau nos règles de conduite: «Je ne me prononce pas sur la question de savoir si cette prévision se réalisera». Il ne s'agit donc pas d'un avis sur la valeur de la prévision. Pour être honnête, je ne pense pas que la proposition de loi laisse entendre que ce l'est. N'empêche, il faut savoir qu'il s'agit d'un avis sur trois points précis accompagnés d'une dénégarion concernant la valeur de la prévision étant donné que les hypothèses pourraient changer.

C'est donc dire qu'à mon avis nous pourrions assumer la première partie de ces responsabilités sans modifier notre mandat. La deuxième partie, celle qui porte sur l'efficacité, représente des fonctions bien différentes de celles qui nous ont été données en 1978.

En résumé, il y a quelques bonnes idées dans la partie de la proposition de loi qui porte sur le vérificateur général. En revanche, si l'on veut changer la loi qui nous régit, et changer notre tâche, je pense qu'il vaudrait mieux examiner la totalité de notre mandat et déterminer ensemble lesquelles de nos tâches devraient changer suite à cet examen complet. Cette proposition porte sur certains éléments de notre travail, mais pas la totalité, et c'est ce qui nous met mal à l'aise.

Cela vous a-t-il été utile, monsieur le président?

Le président: Oui.

Monsieur Denis.

M. John Denis (directeur, Division de la politique comptable du gouvernement, Bureau du Contrôleur général du Canada): Je voulais seulement parler de l'échéance pour le dépôt des comptes publics, l'idée de la fixer à octobre plutôt qu'à décembre. Je pense que M. Cappe a bien fait le tour de la question. C'est pourquoi je serais heureux de répondre à vos questions ou d'en discuter.

[Text]

The Chairman: Your view is that generally you try to get it in by October but you wouldn't want to be stuck with this.

• 1640

Mr. Denis: Indeed. We're very conscious about the timeliness of reporting to Parliament, and in fact our internal schedule calls for the information to be tabled in Parliament by October 31. As Mr. Cappe noted, sometimes there are extraneous factors which affect that.

The Chairman: Like in 1989, when we were in the middle of an election.

Mr. Denis: Like 1989 in the middle of the election. Last year we had the pension legislation going through, which had retroactive effect on the numbers. It's that kind of thing.

The Chairman: The pension legislation had retroactive effects on the numbers?

Mr. Denis: Yes. The pension legislation that went through in—

The Chairman: The spring.

Mr. Denis: I think it was passed at the end of September last year.

The Chairman: That's right.

Mr. Denis: September of 1992. It had retroactive effect until the beginning of the 1991-92 fiscal year. This means it went back to April 1, 1991, and these numbers had to be reflected in the public accounts.

The Chairman: So you were delayed in producing your public accounts because of the fact that the bill affecting those public accounts had just been passed.

Mr. Denis: Exactly.

Mr. Kilgour: Mr. Thompson, I understand the Auditor General Act, section 11, bars your office from launching inquiries at the direction of a parliamentary committee. Is that not correct?

Mr. Thompson: I'm not sure it does precisely that, but probably that's the essence of it, sir.

Mr. Kilgour: The Governor in Council only may direct you to do—

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Kilgour: The Congressional Budget Office—what's the name of it?

Mr. Thompson: In the U.S.?

Mr. Kilgour: Yes.

Mr. Thompson: The CBO.

Mr. Kilgour: The CBO can be directed by any committee to look into anything that committees see to be important. Do you have any comment on the difference in practice there in terms of what we're talking about today?

Mr. Thompson: It's certainly a different system, Mr. Kilgour, from what we have. Not only could the CBO in the U.S. look at specific issues of interest to a committee, but also the General Accounting Office, which is more our counterpart

[Translation]

Le président: Vous essayez de les publier d'ici au mois d'octobre mais vous ne voudriez pas qu'on vous y oblige, c'est bien ça?

M. Denis: En effet. Le moment où nous adressons notre rapport au Parlement revêt la plus grande importance pour nous, et en fait, notre calendrier interne nous oblige à déposer nos renseignements au Parlement au plus tard le 31 octobre. Comme M. Cappe l'a dit, il y a parfois des facteurs externes qui modifient notre calendrier.

Le président: Comme en 1989, lorsque nous étions au beau milieu d'une élection.

M. Denis: Comme en 1989, au milieu des élections. L'an dernier, l'adoption de la loi sur les pensions a eu un effet rétroactif sur les chiffres. C'est ce genre de chose.

Le président: La loi sur les pensions a eu un effet rétroactif sur les chiffres?

M. Denis: Oui. La loi sur les pensions qui a été adoptée en...

Le président: Au printemps.

M. Denis: Je crois que la loi a été adoptée à la fin de septembre, l'an dernier.

Le président: C'est exact.

M. Denis: En septembre 1992. La loi avait un effet rétroactif au début de l'année financière 1991-1992. Ce qui nous a obligés à remonter au 1^{er} avril 1991, et ces chiffres devaient figurer dans les comptes publics.

Le président: Vous avez donc mis du retard à publier les comptes publics parce que la loi modifiant les comptes publics venait tout juste d'être adoptée.

M. Denis: Exactement.

M. Kilgour: Monsieur Thompson, je crois savoir que l'article 11, de la Loi sur le vérificateur général vous interdit de faire des enquêtes à la demande d'un comité parlementaire. Est-ce exact?

M. Thompson: Je ne crois pas que la loi nous interdise expressément de le faire, mais c'est essentiellement cela, monsieur.

M. Kilgour: Seul le gouverneur en conseil peut vous ordonner de...

M. Thompson: Oui.

M. Kilgour: Le Congressional Budget Office—Comment ça s'appelle?

M. Thompson: Aux États-Unis?

M. Kilgour: Oui.

M. Thompson: Le CBO.

M. Kilgour: Toute commission parlementaire peut donner au CBO l'ordre de faire enquête sur toute question que la commission juge importante. Avez-vous des observations à faire sur les différences dans nos pratiques pour ce qui concerne la question dont nous parlons aujourd'hui?

M. Thompson: Le système américain est certainement différent du nôtre, M. Kilgour. Non seulement le CBO américain fait-il enquête sur les questions qui intéressent une commission parlementaire, mais le General Accounting Office,

[Texte]

in the U.S., does a good deal of that as well. Their mandate is quite different from ours. We place a great deal of stock in our independence from the government in order to look at issues that we feel on behalf of Parliament are important. We look at those and report them. It's a different system.

Mr. Kilgour: I'm aware of that.

Mr. Thompson: We put a great deal of stock on our independence on being able to select—

Mr. Kilgour: But do you think parliamentarians should be entitled to say to you would you please look at X or Y issue?

Mr. Thompson: Oh, sure.

Mr. Kilgour: You have no problem with that?

Mr. Thompson: No, and I think they do quite often. But certainly under our act, and I think we'd want to stick with this, we reserve the right to determine in the final analysis the issues that we would want to look at. Hopefully the issues that we've decided to look at are ones that are relevant to members of Parliament. If they're not, we'd certainly like to hear about it.

Mr. Kilgour: The energy committee is looking at Indian trust funds at the moment. One of your colleagues was there the other day and we asked him that question. I think he got the strong impression that we'd like to see you look at that issue. It is a very important issue.

Are you speaking in support of this bill or against it, or somewhere in between?

Mr. Thompson: Let me say somewhere in between and explain if I may, Mr. Kilgour. I think there are a number of very important issues raised in this bill that, as I mentioned in my opening remarks, need further study, and I'd like to see further study take place. Let me give you an example.

Mr. Denis spoke about the timing for tabling the public accounts. There are at least two related issues that need to be looked at and seriously considered. One is the basis of accounting that the government uses, and that has an effect on the timing for tabling of public accounts. The other would be whether or not the summary financial statements of the government should continue to be published only when the total public accounts are ready to be published. These are important issues that affect timing. I think they need to be looked at. I think the government is planning to look at them, but it needs some time to do it.

With respect to the basis of accounting, if I could just not get too technical, is that throughout the year the federal government accounts for money coming in and money going out on a cash basis. After the end of the year that set of data is converted to what we call a modified accrual basis. In other words, costs incurred during the year are recognized by an adjustment in the subsequent period. It is normal accounting practice to do that, but that's one of the reasons why it takes quite a bit of time to close the accounts and prepare the public accounts.

[Traduction]

qui est notre véritable homologue américain, fait souvent cela aussi. Son mandat est certainement différent du nôtre. Nous attachons beaucoup d'importance à notre indépendance, vis-à-vis du gouvernement, ce qui nous permet d'examiner pour le compte du Parlement des questions que nous jugeons importantes. Nous examinons ces questions et faisons rapport. C'est un système différent.

M. Kilgour: Je sais.

M. Thompson: Nous attachons beaucoup d'importance à notre indépendance qui nous permet de pouvoir choisir. . .

M. Kilgour: Mais croyez-vous que les parlementaires devraient avoir le droit de vous prier d'examiner la question X ou Y?

M. Thompson: Oh, absolument.

M. Kilgour: Cela ne vous pose aucun problème?

M. Thompson: Non, et je crois qu'ils le font très souvent. Mais il est certes vrai que aux termes de notre Loi habilitante, et je crois que nous y tenons beaucoup, nous nous réserverons le droit de déterminer en dernière analyse les questions que nous voulons examiner. Les questions que nous décidons d'examiner, sont, nous l'espérons, celles qui intéressent les députés fédéraux. Si tel n'est pas le cas, on nous le dira certainement.

M. Kilgour: Le comité de l'énergie se penche en ce moment sur les caisses de fiducie des Indiens. Un de vos collègues était ici l'autre jour et nous lui avons posé la question. Je crois que nous lui avons bien fait comprendre que nous aimerions vous voir examiner cette question. C'est une question très importante.

Etes-vous favorable à ce projet de loi ou contre, ou quelque part entre les deux?

M. Thompson: Je dirais que je suis quelque part entre les deux et je vais vous expliquer pourquoi, si vous me le permettez, monsieur Kilgour. Je crois que ce projet de loi soulève un certain nombre de questions très importantes, qui, comme je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, méritent plus ample étude, et j'aimerais que cette plus ample étude se fasse. Je vais vous donner un exemple.

M. Denis a parlé du moment où nous déposons les comptes publics. Il y a ici au moins deux questions connexes qui méritent une étude sérieuse. L'une est la méthode de comptabilité que le gouvernement emploie et qui influence le choix du moment où nous déposons les comptes publics. L'autre est la question de savoir s'il faut continuer de publier les états financiers récapitulatifs du gouvernement seulement après que tous les comptes publics sont prêts à être publiés. Ce sont des questions importantes qui influencent le choix du moment où les comptes publics sont déposés. Je crois qu'il faut se pencher sur ces questions. Je crois que le gouvernement compte le faire, mais il a besoin d'un certain temps pour cela.

Pour ce qui est de la méthode de comptabilité, sans être trop technique, c'est que tout au long de l'année, le gouvernement fédéral se sert de la méthode de la comptabilité de caisse pour rendre compte de ses recettes et de ses dépenses. À la fin de l'année, cet ensemble de données est converti en ce que nous appelons la comptabilité d'exercice modifié. Autrement dit, les frais engagés au cours du dernier exercice sont reconnus par un ajustement que nous apportons dans l'exercice subséquent. C'est une pratique comptable normale, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il faut beaucoup de temps pour fermer les livres et préparer les comptes publics.

[Text]

[Translation]

• 1645

If the government were to consider changing its basis of accounting throughout the year—and I am not suggesting it should, but it is an issue that is worth looking at, I think—then that could certainly directly affect the timing of the summary statements and in fact the rest of the public accounts. But that should be studied—the basis of accounting. So too is having the summary statements only available once the public accounts in total are prepared. Other jurisdictions in Canada—the provinces, for example—do it a slightly different way. Some of them prepare the summary numbers, have them audited and publish that first, and then the public accounts with the detail follow. Both are important. It is a question of timing. Just in that simple case of the timing of the tabling of public accounts, there are related issues that really should be looked at in the totality of accountability of the government to Parliament.

Mr. Kilgour: One could be a cynic, though, to suggest that when you say that something needs further study that this is in code language. Most people would say let's not pass this bill. Would you agree with me on that?

Mr. Thompson: I am not saying that. That is not up to me and our office to say at all, Mr. Kilgour. What I am saying is that we have called for a study of how summary financial information should be presented, what the information about the summary numbers should look like to make it understandable. We have a study under way to look at that. There was a study done last year of departmental-level reporting, for example. It focused primarily on the part IIIs. That study has been on the street for six months or so, and the government is considering it. I think there is a lot on the table. This bill points this committee and the government at specific issues of information that should be looked at with some seriousness. That is what I am saying.

Mr. Kilgour: As someone who is responsible for value for money, do you have any comment on the quote that was given earlier from former Senator Forsey, which had to do with the 1988-89 special warrants: "Never before has there been a recourse to Governor General's special warrants; I think it is wholly improper."?

Mr. Thompson: Well, I really do not, and I will explain why. In terms of the warrants part of this bill, our audit office concern is whether or not there has been compliance with authority granted by Parliament, not the way in which authority was granted. I think that in terms of the warrants I am really out of my turf on this, Mr. Kilgour. I am sorry.

Mr. Kilgour: Good answer.

Si le gouvernement envisageait de changer la méthode de comptabilité qu'il emploie tout au long de l'année—et je ne dis pas qu'il doit le faire, mais c'est certainement une question qu'il vaut la peine d'étudier, à mon avis—cela influencerait certainement le choix du moment où les états financiers seraient déposés et, en fait, le reste des comptes publics. Mais il faut étudier cette question—la méthode de comptabilité. Il faut aussi se demander s'il convient de rendre publics les états financiers récapitulatifs seulement une fois que tous les comptes publics sont préparés. D'autres gouvernements au Canada—les provinces, par exemple—procèdent d'une manière légèrement différente. Certains préparent les états récapitulatifs, les font vérifier et les rendent publics en premier, puis les comptes publics avec tous les détails suivent. Les deux sont importants. Il s'agit de choisir son moment. Rien que pour la simple question du moment où l'on choisit de déposer les comptes publics, il y a des problèmes connexes qui méritent d'être étudiés dans le contexte global de la reddition des comptes du gouvernement au Parlement.

M. Kilgour: Mais on pourrait être cynique et dire que vous vous exprimez en langage codé lorsque vous dites qu'une question mérite plus ample étude. La plupart des gens diraient simplement qu'il ne faut pas adopter ce projet de loi. Êtes-vous d'accord avec moi là-dessus?

M. Thompson: Je ne dis pas cela. Il ne m'appartient pas à moi ou à mon bureau de dire cela, monsieur Kilgour. Ce que je dis, c'est que nous avons demandé la tenue d'une étude sur la présentation des renseignements financiers récapitulatifs, sur la façon dont l'on pourrait rendre ces renseignements plus compréhensibles. Nous procédons en ce moment à une étude pour examiner cela. Par exemple, nous avons étudié l'an dernier les rapports ministériels. Cette étude portait essentiellement sur la Partie III du budget. Cette étude a été terminée il y a environ six mois, et le gouvernement en examine la teneur. Je crois qu'il y a beaucoup de choses à faire. Ce projet de loi attire l'attention du comité et du gouvernement sur des questions précises touchant les renseignements financiers que nous devons examiner avec un certain sérieux. C'est tout ce que je dis.

M. Kilgour: En tant que personne chargée d'examiner l'optimisation des ressources, avez-vous des observations à faire sur les propos du sénateur Forsey qu'on a cités plus tôt, et qui portaient sur les mandats spéciaux de 1988-1989: «On n'a jamais eu recours aux mandats spéciaux du gouverneur général; je crois que ce serait tout à fait inapproprié.»?

M. Thompson: Eh bien, je n'ai vraiment rien à dire à ce sujet et je vais vous dire pourquoi. Pour ce qui est de la partie de ce projet de loi sur les mandats, notre bureau de vérification a pour fonction d'examiner si l'on s'est conformé à l'autorité accordée par le Parlement, et nous ne nous intéressons pas à la manière dont cette autorité est accordée. Pour ce qui est de l'origine des mandats, je ne crois pas pouvoir me prononcer, monsieur Kilgour. Je suis désolé.

M. Kilgour: Bonne réponse.

[Texte]

The Alberta government bought PWA many years ago, I believe with a special warrant, by analogy. When the legislature sits in Alberta, I understand the special warrants flow like water. Again, as the Auditor General of Canada, do you have any comment on the general problem Mr. Crawford is trying to deal with, or do you feel that is all out of your area?

Mr. Thompson: What is legitimately in our area is whether the authority that Parliament has granted, given it has done so in a legitimate way, has been complied with. We certainly look to that every year, and if there are warrants used in the year we want to be darned sure whether or not the warrants have been used as designed and as provided in the law. Having done that, Mr. Kilgour, I think our responsibility should end.

Mr. Kilgour: Okay. I have a couple of questions for Mr. Cappe.

You are probably aware, are you, Mr. Cappe—and if not, tell me—that four government members at least spoke against this bill: Mr. Della Noce, Mr. Kempling, Mr. Corbett, and Mr. Domm.

Mr. Cappe: I was not aware of it.

Mr. Kilgour: You were not aware of that?

Mr. Cappe: I had read part of the debate in the House, but I was not aware of how many members had spoken.

Mr. Kilgour: Would it be fair to say that someone from your department might have had conversations with these members before they spoke?

Mr. Cappe: I would really like to say that I would not want to comment, but the fact is the answer is no, so I may as well say no.

Mr. Kilgour: Did nobody from the Treasury Board talk to any of these government members before they could speak?

Mr. Cappe: Nobody that I am aware of.

Mr. Kilgour: You have a parliamentary liaison person, do you not?

Mr. Cappe: Perhaps somebody did, but it was certainly not anybody in my office or any of my staff.

Mr. Kilgour: Anybody who gets paid by Treasury Board?

Mr. Cappe: I honestly do not know.

Mr. Kilgour: All right. How many people work for Treasury Board now?

Mr. Soetens: Are you suggesting that members of Parliament cannot speak on an issue that is important to them in private members' business?

Mr. Kilgour: No, I am suggesting that government members of Parliament—because I have participated in it myself—get handed—

Mr. Soetens: This is a private member's bill. Surely you are not suggesting that individual members of Parliament are standing up during private members' business and espousing government philosophy.

[Traduction]

Lorsque le gouvernement de l'Alberta a acheté PWA il y a plusieurs années, c'était par voie de mandat spécial je crois, c'est une analogie. Je crois savoir que lorsque l'assemblée siège en Alberta, les mandats spéciaux sont monnaie courante. Encore une fois, en tant que vérificateur général du Canada, avez-vous des observations à faire sur le problème général que M. Crawford essaie de maîtriser, ou estimez-vous que cela ne relève pas du tout de votre compétence?

M. Thompson: Ce qui est légitimement de ma compétence, c'est de savoir si l'on s'est conformé à l'autorité que le Parlement a accordée, partant du principe qu'elle a été accordée d'une façon légitime. C'est une question que nous examinons certainement chaque année, et si des mandats ont été émis au cours de l'année, nous faisons tout en notre pouvoir pour nous assurer que les mandats ont été utilisés dans le respect de la loi. Ayant fait cela, monsieur Kilgour, je crois que notre responsabilité s'arrête là.

M. Kilgour: Bien. J'ai quelques questions pour M. Cappe.

Vous savez probablement, n'est-ce pas, monsieur Cappe—et si vous ne le savez pas, dites-le-moi—que quatre députés du gouvernement au moins se sont prononcés contre ce projet de loi: M. Della Noce, M. Kempling, M. Corbett et M. Domm.

M. Cappe: Je ne le savais pas.

M. Kilgour: Vous ne saviez pas cela?

M. Cappe: J'ai lu une partie du compte rendu du débat en Chambre, mais je ne savais pas combien de députés s'étaient prononcés contre.

M. Kilgour: Est-il exact de dire que quelqu'un de votre service se serait entretenu avec ces députés avant qu'ils ne prennent la parole?

M. Cappe: Je préférerais répondre que je n'ai pas de commentaire à faire à ce sujet, mais le fait est que la réponse est non, alors si bien dire non.

M. Kilgour: Alors, personne du Conseil du Trésor n'a parlé à ces députés du gouvernement avant qu'ils ne prennent la parole?

M. Cappe: Personne, à ce que je sache.

M. Kilgour: N'avez-vous pas un agent responsable de la liaison parlementaire?

M. Cappe: Il y a peut-être quelqu'un qui se charge de cela, mais ce n'est certainement personne de mon bureau ou de mon personnel.

M. Kilgour: Une personne qui serait rémunérée par le Conseil du Trésor?

M. Cappe: Honnêtement, je n'en ai pas la moindre idée.

M. Kilgour: Très bien. Combien de personnes travaillent pour le Conseil du Trésor maintenant?

M. Soetens: Êtes-vous en train de dire que les députés ne peuvent pas se prononcer sur une question qu'ils jugent importante dans la période consacrée aux affaires émanant des députés?

M. Kilgour: Non, je dis qu'on remet aux députés du gouvernement—parce que je l'ai vu faire moi-même—...

M. Soetens: Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Vous ne voulez certainement pas dire que les députés prennent la parole durant la période consacrée aux affaires émanant des députés pour défendre la politique du gouvernement.

[Text]

Mr. Kilgour: Your cynicism, sir—

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Kilgour: I am suggesting that there are members—and not, of course, including Mr. Kempling—who in the past have actually read speeches prepared for them by people like Mr. Cappe.

An hon. member: Shame.

The Chairman: You do not prepare these speeches, do you, Mr. Cappe?

Mr. Cappe: Really, I do not.

Mr. Kilgour: Tell me, Mr. Cappe, how many people work for Treasury Board these days?

Mr. Cappe: I am told that as of March 31 there were 794.

Mr. Kilgour: It takes a lot of people to say no, does it?

• 1650

Mr. Cappe: I have 143 people in the program branch who actually do resource allocation. There is another section that does human resource and administration policy.

Mr. Kilgour: My question was whether it takes 794 people to say no.

Mr. Cappe: I guess what I am saying is that not all of them are engaged in that kind of activity. We do human resource policy, labour relations. I don't think of that as saying no.

Mr. Kilgour: As an aside I am sure the chairman will sympathize with, would it be fair to say the so-called control agencies in this government have increased exponentially?

Mr. Cappe: It would definitely not be fair to say that.

Mr. Kilgour: Compared with all the other departments?

Mr. Cappe: It would definitely be unfair to say they had increased exponentially. My control agency, and my part of the control agency, have gone down significantly in the last number of years. So I have no hesitation—

Mr. Soetens: Would you repeat that, please? He didn't hear it. It is an accusation I think you ought to—

The Chairman: How have the person-years in the Treasury Board gone in the past number of years?

Mr. Cappe: I have reduced the number of executives who work in the program branch by 10%. When I took it over in 1990 there were 160 people. There are now 143. I know those numbers. That's all I will speak to.

Mr. Kilgour: I meant to ask you. . . I am told you can't even get the number of person-years from the Auditor General's office now. You hide the person-years in your figures. Is that an unfair accusation? If it isn't, would you tell us how many person-years there are in the Auditor General's office today?

[Translation]

M. Kilgour: Votre cynisme, monsieur. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kilgour: Je dis qu'il y a des députés—sans inclure bien sûr M. Kempling—qui, par le passé, ont en effet lu des discours préparés pour eux par des personnes comme M. Cappe.

Une voix: C'est une honte!

Le président: Vous n'écrivez pas ces discours, n'est-ce pas, monsieur Cappe?

M. Cappe: Absolument pas.

M. Kilgour: Dites-moi, monsieur Cappe, combien de personnes travaillent pour le Conseil du Trésor en ce moment?

M. Cappe: On me dit qu'ils étaient au nombre de 794 au 31 mars.

M. Kilgour: Il faut beaucoup de gens pour dire non, n'est-ce pas?

M. Cappe: Il y a 143 personnes à la Direction des programmes responsables de la répartition des ressources. D'autres services s'occupent des ressources humaines et de la politique administrative.

M. Kilgour: Je demandais s'il faut vraiment 794 personnes pour dire non.

M. Cappe: Je voulais simplement indiquer que ce n'est pas la totalité du personnel qui participe à ce genre d'activité. Nous avons la responsabilité de la politique du personnel et aussi des relations du travail. Je ne pense pas qu'il s'agisse là de dire non.

M. Kilgour: Je voudrais rouvrir une parenthèse qui bénéficiera, j'en suis persuadé, de l'indulgence du président, et vous demander si l'on peut vraiment dire que les agences dites de contrôle, du gouvernement actuel, ont connu une croissance exponentielle?

M. Cappe: Une telle déclaration serait certainement injustifiée.

M. Kilgour: Même quand on compare ces organisations à tous les autres ministères?

M. Cappe: Il serait sans aucun doute injuste de parler d'une croissance exponentielle. L'organisation de contrôle à laquelle j'appartiens, et mon secteur au sein de cette agence, ont connu une réduction importante au cours des dernières années. Je n'hésite donc pas. . .

M. Soetens: Voulez-vous répéter cela, s'il vous plaît? Je ne vous ai pas entendu. C'est une accusation que, à mon avis, vous devriez. . .

Le président: Quelle a été l'évolution du nombre d'années-personne attribué au Conseil du Trésor au cours des dernières années?

M. Cappe: J'ai réduit de 10 p. 100 le nombre de cadres qui travaillent à la Direction des programmes. Quand j'ai assumé mon poste de directeur en 1990, les effectifs s'élevaient à 160 personnes. On en compte actuellement 143. Ce sont des chiffres que je connais. Ce sont les seuls dont je peux parler.

M. Kilgour: Ce que je voulais savoir. . . On me dit que l'on ne peut même pas obtenir des services du vérificateur général le nombre d'années-personne. Ces chiffres sont cachés parmi d'autres. Est-ce là une accusation injuste? Si elle ne l'est pas, pourriez-vous me dire quel est le nombre d'années-personne alloué au vérificateur général aujourd'hui?

[Texte]

Mr. Thompson: I don't have our part III with me, Mr. Kilgour. I don't think we try to hide information at all. I think we have 619.

Mr. Kilgour: What would that have been say five years ago?

Mr. Thompson: I don't know, sir.

Mr. Kilgour: I want to be relevant. After jumping on Mr. Cappe, I had better get back on the subject.

The Chairman: Maybe you ought to get on the bill. After all, you were after Mr. Cappe all over the place because he was trying to explain the bill. Now you are all over the place.

Mr. Kilgour: It is called "parliamentary privilege" or something. That is the only privilege we have, by the way: the right to be irrelevant.

I will let my colleague take over.

Mr. Crawford (Kent): Am I allowed to ask questions too?

The Chairman: Sure. You are a member of the committee.

Mr. Crawford: I was wondering about one of the statements given by Mr. Cappe. When programs are presented, they are checked out and everything. If they are checked out thoroughly, why do some of these programs come in at a 400% override? That is what worries me, and that's why I have come up with this bill. There is a breakdown.

Mr. Cappe: There are many horror stories one can point to. There are also many success stories nobody bothers to point to. The Auditor General, in the last annual report, had a number of examples of situations where a project was planned for so many dollars and ended up coming in for more. There are always unforeseen circumstances.

As Mr. Kilgour was suggesting, the few people I have spend all their time saying no, or trying to find better ways to do things. We try to get departments to do better planning.

There are a couple of examples where you send a coast guard vessel in for repair and you get an estimate of the cost of that repair, and then you find that when you start getting underneath the steel, a lot of the foundation of the vessel has been worn through. Now, should that have been anticipated? I know when we put steel in water, it tends to rust. A lot of that we indeed should be anticipating and should be avoiding.

The example of some of the large computer projects the government is engaged in. . . Again, these things are usually put out to tender. We have bids. We use what I would argue is a relatively sophisticated process for assessing these things. But indeed, every now and then we end up with a cost overrun. You can come to your own judgment how frequently that is.

[Traduction]

M. Thompson: Je n'ai pas la Partie III du Budget des dépenses sous la main, monsieur Kilgour. À mon avis, nous n'essayons aucunement de cacher les renseignements. Je crois que le chiffre est de 619.

M. Kilgour: Et il y a cinq ans, quel était le nombre d'années-personne?

M. Thompson: Je ne le sais pas, monsieur le député.

M. Kilgour: Je veux que mes questions soient pertinentes. Après avoir assailli M. Cappe, je pensais devoir revenir au sujet que nous traitons.

Le président: Vous devriez peut-être traiter du projet de loi. Après tout, vous avez critiqué M. Cappe quand il essayait d'expliquer ce projet de loi. Et maintenant c'est vous qui ne vous en tenez pas au sujet.

M. Kilgour: Je crois qu'il s'agit du «privilège parlementaire» ou de quelque chose de similaire. C'est le seul privilège dont nous disposons, d'ailleurs: nous avons le droit de parler hors de propos.

Je cède maintenant la parole à mon collègue.

M. Crawford (Kent): Puis-je aussi poser des questions?

Le président: Certainement. Vous êtes l'un des membres du comité.

M. Crawford: J'ai particulièrement noté l'une des déclarations de M. Cappe. Apparemment, quand un programme est présenté, il fait l'objet d'une vérification attentive. Si la vérification est complète, comment se fait-il que les dépassements de coût peuvent atteindre 400 p. 100? C'est cela qui m'inquiète, et c'est pour cette raison que j'ai déposé ce projet de loi. Quelque chose, quelque part, ne marche pas.

M. Cappe: On pourrait certes signaler bien des situations horribles. Mais il y a aussi bien des succès que personne ne prend la peine de mentionner. Dans son dernier rapport annuel, le vérificateur général a mentionné un bon nombre d'exemples de projets dont le coût était prévu à un certain niveau et qui, finalement, ont coûté plus cher qu'on ne le pensait. Il y a toujours des circonstances imprévues.

Comme M. Kilgour l'a suggéré, mon équipe consacre tout son temps à dire non ou à essayer de trouver de meilleurs moyens d'atteindre les objectifs. Nous essayons d'obtenir des ministères qu'ils améliorent leur planification.

On peut penser, par exemple, à un navire de la garde côtière qui doit être réparé et pour lequel on a estimé le coût des réparations; mais quand les travaux commencent et que l'on voit vraiment l'état de la coque, on constate que les structures fondamentales du navire sont complètement hors d'état. Comment aurait-on pu le prévoir? Je sais que quand l'acier était immergé dans l'eau, il a tendance à rouiller. Effectivement, nous devrions prévoir bien des situations de ce genre et les éviter.

On peut aussi penser aux grands projets informatiques lancés par le gouvernement. . . Là encore, ce genre de contrats suit généralement un appel d'offres. Nous recevons des soumissions, nous utilisons ce que je pense être un processus assez sophistiqué pour évaluer ces situations. Mais, de temps à autre, il y a dépassement des coûts prévus. Vous pouvez décider vous-même quelle est la fréquence de ces situations.

[Text]

The way to deal with that, I would argue—and perhaps I am taking a position on the bill, but it is not intended that way. . . Those things have to be dealt with by the policies and administration of the expenditure management process, the nature of the planning we do. It isn't something that belongs in legislation as such.

• 1655

That isn't a comment on the bill particularly, because this is dealing with programs and I'm talking about projects. But if you look at the part IIIs, there's a fair bit of information in there that deals with expected forecast costs, either forecasts for the year the estimates are actually tabled in, that is the end of the fiscal year, or the coming year they're actually intended to cover.

The purpose of this document is to provide members of Parliament with an assessment of the kinds of costs they can expect in those programs. There is no more money that Parliament has appropriated for spending on those programs; therefore, the government will come back to Parliament for supplementary estimates to pick up those additional costs. I would argue that is the normal course by which the government seeks parliamentary authority for spending.

From time to time when Parliament is not in session, it does use warrants. I don't think it's fair to say that the warrants are the cause of the overrun, but rather the way the government may choose to finance it. I hope I'm not insulting the Auditor General, but we certainly think we are the custodians of that accountability relationship. So we review these documents very carefully to be candid and forthcoming in them, sometimes much to the chagrin of our colleagues in line departments. We try to be very forthcoming and have the documents as clear and complete as possible.

Last year when we tabled main estimates, Mr. Gauthier, who is the chairman of the public accounts committee, was very concerned about the fact that there was too much information. As Mr. Thompson was suggesting, it is the issue of accountability and providing adequate information. It's not a question of how much you provide, it's how you provide it, because it has to be useful. So we, as Mr. Thompson is doing, are looking at the kind of information we provide and how we provide it, and Mr. Denis may want to comment. It's something that's a preoccupation.

On the issue of overruns, there are a number of mechanisms we use. With regard to program spending, it's very difficult. If you look at the last three years. . . To give you an example of something that is fairly simple, old age security: it's a statutory payment. The increases are formula-driven, and the only issue is predicting growth in the population. And for the last two years we've had significant variations at the end of the year in final supplementary estimates, which we provide as an information item to Parliament. You would think we'd be pretty good at predicting that, because it's pretty straightforward. It always shocks me that we haven't been very good at predicting that. But the fact is that it's only toward the end of the year

[Translation]

Pour traiter de tels cas, j'estime—et je prends peut-être position par rapport à ce projet de loi, mais ce n'est pas du tout mon intention. . . Ce genre de situations doit être traité dans le cadre des politiques et des procédures d'administration de la gestion des dépenses, ce qui est l'essentiel de ce que nous planifions. C'est une activité qui n'est pas de nature législative.

Ce commentaire ne vise pas particulièrement le projet de loi à l'étude qui traite des programmes alors que je parle des projets. Toutefois, vous pouvez noter que les parties III du budget des dépenses contiennent des données assez nombreuses sur les coûts prévus, qu'il s'agisse des prévisions pour l'année au cours de laquelle le budget des dépenses est déposé, c'est-à-dire la fin de l'année financière, ou de l'année suivante qui fait l'objet même du budget présenté.

En effet, ce document est établi pour fournir aux députés une évaluation des coûts liés à ces programmes. Les crédits alloués par le Parlement pour l'exécution de ces programmes sont épuisés ce qui amène le gouvernement à présenter un budget supplémentaire au Parlement pour couvrir les coûts supplémentaires. Je vous propose qu'il s'agit bien là de la façon normale, pour le gouvernement, d'obtenir du Parlement l'autorisation de procéder à ces dépenses.

De temps à autre, durant l'ajournement du Parlement, le gouvernement a recours à des mandats spéciaux. Je ne pense pas que l'on puisse dire que ce sont ces membres qui entraînent des dépassements de coût, et je dirais plutôt qu'il s'agit du mode de financement retenu par le gouvernement. J'espère ne pas blesser le vérificateur général, mais nous estimons sans aucun doute que nous sommes les gardiens de la responsabilisation. Nous examinons donc ces documents de très près car nous voulons qu'ils présentent la situation sans détour et clairement, ce qui parfois contrarie vivement nos collègues des ministères hiérarchiques. Nous nous efforçons de parler sans détour et de présenter des documents aussi clairs et complets que possible.

L'an dernier, quand nous avons déposé le Budget principal des dépenses, M. Gauthier, président du Comité des comptes publics, s'inquiétait du fait que les documents contenaient trop de données. Comme M. Thompson le suggérait, il s'agit du principe de la responsabilisation, et de la nécessité de fournir des renseignements suffisants. Ce n'est pas une question de quantité, mais plutôt du mode de présentation, car les renseignements doivent être utiles. Donc, comme M. Thompson le fait, nous examinons la nature des renseignements fournis et la façon de les présenter; M. Denis voudra peut-être ajouter un commentaire. C'est en effet une question qui nous préoccupe.

En ce qui concerne les dépassements de coût, nous avons recours à plusieurs mécanismes. Les dépenses entraînées par les programmes posent des problèmes difficiles à résoudre. Si vous examinez les trois dernières années. . . par exemple, le cas de la sécurité de la vieillesse est assez simple : il s'agit d'une dépense législative. Les augmentations sont déterminées par une formule, et le seul problème consiste à prévoir la croissance de la population. Au cours des deux dernières années, nous avons vu des écarts assez importants, en fin d'année, qui se retrouvent dans le dernier budget supplémentaire, et nous renseignons le Parlement à ce sujet. Comme cette question ne présente pas de complications, on pourrait croire que nos prévisions sont assez

[Texte]

that we really get a good fix on how many people are coming into that over-65 category and how many people are going out of it.

So there are some very difficult problems in predicting very predictable kinds of costs. Then, if you get such projects as the water diversion program you spoke of in your opening remarks, it becomes that much more difficult. When you start moving sand and gravel, you find out that there are all kinds of things you hadn't anticipated.

On major crown projects, we try to put them through a process that provides for contingency funding and ensures that they go for competitive tender. We think we can try to contain the costs by using those mechanisms. Sometimes we're successful and sometimes we're not.

Mr. Crawford: I would like to say that on costs such as that you don't think you know. I was the head of a municipality. We don't run over \$1. Sure, we're dealing only in a few million, it's only a decimal point. If the government is asking us as a municipality to run a zero budget, then I can't see why the federal government can't do it.

With regard to old age security, your statement amazed me. We have the records. You ought to be able to tell who's going to turn 65.

Mr. Cappe: Absolutely.

Mr. Crawford: The only ones you have to worry about are the ones who are going to die, and they're no longer a worry.

Mr. Soetens: He doesn't know when.

Mr. Cappe: Mr. Chairman, the issue here is that when you're dealing with large numbers like that, seniors over 65, a 1% change, which may be within a tolerance of your acceptable levels of variation, has a huge impact, in the millions of dollars of course, in terms of what you will pay out. So it's in that light that it becomes difficult.

If you look at where the major growth in spending is, though, the operations of government have not grown beyond what were anticipated for the last several number of years. The growth in spending has come through those things that are either driven by demographics or driven by economics. Social assistance would be an example, or unemployment insurance, where the take-up is dependent on variations in economic performance. It's in those areas where you have seen the big swings. Or interest payments on the national debt are another good example.

• 1700

We came down over \$1 billion in the 1992-93 year because interest rates actually came down faster than was anticipated in the budget. Those can make very significant swings by just a few basis points in difference in the interest rate.

[Traduction]

bonnes. Je suis toujours choqué de constater que ce n'est pas le cas. Dans la réalité, ce n'est effectivement que vers la fin de l'année que nous savons vraiment combien d'individus sont venus s'ajouter à la catégorie des 65 ans et plus, et combien d'individus l'ont quitté.

Donc, même dans des situations très prévisibles, il est difficile d'estimer quels seront les coûts effectifs. Les difficultés s'aggravent quand il s'agit de projets comme ceux que vous avez mentionnés dans vos remarques préliminaires tels que les programmes de diversion des eaux. Quand on commence à terrasser sable et gravier, on rencontre toutes sortes de situations qui n'avaient pas été prévues.

Quand il s'agit des grands projets de l'État, nous nous efforçons de leur faire subir un processus qui prévoit des fonds pour imprévus et garantit le recours aux appels d'offres concurrentielles. Nous estimons que ces mécanismes nous permettent d'essayer de maîtriser les coûts. Dans certains cas, nous réussissons, dans d'autres, c'est un échec.

M. Crawford: Je voudrais simplement dire que pour de tels coûts, on ne peut pas se contenter de croire savoir. J'ai dirigé une municipalité; on ne pouvait pas avoir un dépassement de 1\$. Effectivement, il s'agissait seulement de quelques millions; ce n'est qu'un point décimal. Mais si le gouvernement peut demander à une municipalité d'éviter tout dépassement, je ne vois pas pourquoi le gouvernement fédéral ne pourrait faire de même.

En ce qui concerne les prestations de la sécurité de la vieillesse, votre déclaration m'étonne énormément. Vous avez les dossiers; vous devriez savoir qui va atteindre 65 ans.

M. Cappe: Certainement.

M. Crawford: La seule question est alors de savoir combien vont mourir; et une fois morts ils ne posent plus de difficulté.

M. Soetens: Mais il ne sait pas quand.

M. Cappe: Monsieur le président, le fait est que, quand il s'agit d'un groupe très important comme celui des personnes de plus de 65 ans, un écart de 1 p. 100, qui pourrait être inférieur à la tolérance admise pour les variations, n'en a pas moins des conséquences très importantes, se chiffrant en millions de dollars, quand il s'agit des versements. C'est cet aspect qui crée les difficultés.

Si vous examinez les domaines qui ont connu une forte augmentation des dépenses, vous constaterez que le coût de fonctionnement du gouvernement n'a pas augmenté plus rapidement que prévu au cours des dernières années. La croissance des dépenses s'est manifestée dans des postes de dépense dont l'évolution est dictée par la démographie ou l'économie. On pourrait donner l'exemple de l'assistance sociale ou encore de l'assurance-chômage; le nombre de prestataires de ces programmes est tributaire des fluctuations de l'économie. Ce sont les rubriques qui ont marqué les plus fortes augmentations. On pourrait aussi donner l'exemple des paiements d'intérêt sur la dette nationale.

Nous avons accusé une baisse de plus de 1 milliard de dollars durant l'année 1992-1993 parce que les taux d'intérêt ont baissé plus rapidement que l'on ne l'avait prévu dans le budget. Une fluctuation de quelques points de base du taux d'intérêt peut provoquer un écart très important.

[Text]

If I look at where the excesses are, and the wording that's used in your bill is excess costs, those excesses tend to come in those programs, not the ones that are building infrastructure or delivering government programs as much as in the programs that are grant and contribution statutory programs where the take-up is dependent on the population.

Mr. Crawford: I'm still saying it's a decimal point. It's a decimal point whether I'm dealing with \$10 a week or with \$10 billion a week. You should be able to have a handle on it.

I've seen too many projects, and I'm looking at the negative part. That was why I came up with this amendment because I felt there wasn't enough control over it. When a minister wants \$50 billion, or whatever, for a project, and it comes in at \$103 billion, that's why I want it tightened. There is something drastically wrong. Our constituents out there are going under. The federal government is screaming at them for money that they owe for whatever, income tax or social services, and they are watching the government go billions over projections.

You need a PhD to go through your records. I can sit down at both the municipal level and county level, and an idiot can read any financial statement we have, but with these you need a PhD to find a little mistake of \$4 million.

Mr. Cappe: Just for the record, I think it's important to recognize that on the spending side we can point to specific projects which are cost overruns. On balance, though, the government for the last three years, or certainly for the last two years, has actually had program spending coming in at what was budgeted.

The reason the deficit has been off track for the last two years has been as a result of the decline in revenues. That isn't a defence of the cost-overrun issue, because there obviously are a number of cost overruns. Therefore the expenditures from contingency reserves and the like have been less or more depending on a particular project. But on balance, in the aggregate of the Government of Canada, our spending two years ago and our spending for the last year came in on the budgeted number.

Mr. Crawford: You say it came in on budget, but I am looking at how we balance it out. Something else was maybe over a little but something else balanced out or—

Mr. Cappe: That's right. In the budget there's a line for reserves—

Mr. Crawford: Right.

Mr. Cappe: —and the government plans for contingencies. At this point, for those last two years, the reserves were sufficient to cover all of those contingencies. Three years ago that was not the case. Three years ago there were very significant shifts that couldn't be accommodated, and so spending actually came in beyond that which was budgeted. Sometimes we are successful and sometimes we are not.

Just as you have said, Mr. Crawford, a decimal point on the size of the numbers we are dealing with is not insignificant at all. It's quite significant.

[Translation]

Si je regarde où se produisent les dépassements de coût, puisque c'est de dépassements dont on parle dans votre projet de loi, ces dépassements ont plutôt tendance à arriver dans ces programmes, et non pas dans la construction d'infrastructures ni dans l'administration de programmes gouvernementaux; cela arrive plutôt dans le cadre de programmes législatifs financés par subventions et contributions dont le nombre de prestataires dépend de la population.

M. Crawford: Je persiste à dire qu'il s'agit d'une décimale. Que ce soit 10\$ par semaine ou 10 milliards de dollars par semaine, c'est toujours une décimale. Vous devriez pouvoir vous y tenir.

J'ai vu trop de projets de ce genre, comportant des incidences négatives. C'est pourquoi j'ai proposé cet amendement, parce que j'estimais que ce n'était pas suffisamment contrôlé. Quand un ministre réclame 50 milliards de dollars pour un projet et que cela finit par coûter 103 milliards de dollars, je trouve qu'il y a quelque chose qui cloche. C'est pourquoi je veux serrer la vis. Il y a un problème très grave ici. Nos électeurs font faillite. Le gouvernement fédéral s'en prend à eux pour qu'ils remboursent l'argent qu'ils doivent, les impôts sur le revenu ou les charges sociales ou quoi que ce soit, et eux voient le gouvernement engloutir des milliards de dollars dans les dépassements de coût.

Il faut un doctorat pour examiner vos dossiers. Dans les administrations municipales et de comté, pas besoin d'être la tête à Papineau pour lire un rapport financier, tandis que dans votre cas, il faut un doctorat pour déceler une petite erreur de 4 millions de dollars.

M. Cappe: Je tiens à apporter une précision. Il est vrai que du côté des dépenses, on peut pointer du doigt certains projets qui enregistrent des dépassements de coût. Il faut toutefois reconnaître que dans l'ensemble, au cours des trois dernières années ou en tout cas des deux dernières années, le gouvernement s'en est tenu aux chiffres prévus pour ce qui est des dépenses de programmes.

Si le déficit a échappé aux prévisions depuis deux ans, c'est à cause de la baisse des recettes. Je ne veux nullement défendre les dépassements de coût, car il y en a évidemment un certain nombre. C'est ainsi qu'il a fallu puiser dans les réserves pour imprévus pour financer certains projets. Mais dans l'ensemble, pour les dépenses totales du gouvernement du Canada, nos dépenses des deux dernières années correspondent exactement aux chiffres qui avaient prévu dans les budgets.

M. Crawford: Vous dites que cela correspond au budget, mais moi j'examine l'équilibre budgétaire global. Il y a peut-être eu un petit dépassement ici ou là, mais on s'est rattrapé ailleurs. . .

M. Cappe: Justement. Dans le budget, on prévoit des réserves. . .

M. Crawford: Oui.

M. Cappe: . . . et le gouvernement met de l'argent de côté pour les imprévus. Au cours des deux dernières années, ces réserves ont été suffisantes pour tous les imprévus. Ce n'était pas le cas il y a trois ans. Il y a trois ans, il y avait un écart considérable que l'on ne pouvait pas éponger et les dépenses ont donc dépassé le chiffre prévu dans le budget. Parfois nous réussissons, parfois non.

Comme vous l'avez dit, monsieur Crawford, compte tenu de l'ampleur des chiffres qui nous occupent, un point de décimale est loin d'être négligeable.

[Texte]

Mr. Crawford: I was speaking to Mr. Thompson just before the meeting and I was alluding to a budget that I just saw before our break, which amazed me. I was trying to explain it simply: witnesses \$4,000, correspondence \$1,200, and then, all of a sudden, miscellaneous, \$176,000. I am looking at about a \$20,000 budget with a miscellaneous of \$176,000. I ran the same thing just like that. It was poor management when you rely had to rely on your contingency.

• 1705

I feel contingencies should be minimal. Take a lesson from the municipalities. We aren't allowed to carry a big one.

Mr. Kilgour: Any of you might want to speak to this. How do you think Parliament, which I think most of us think has completely lost control of spending. . . In 1969 there was one CIDA item for \$10,000 or \$20,000 that was voted down by the committee, and it turned out the money had already been spent by the time the committee voted on it. I think it's fair to say Parliament has not been able to affect the spending by the executive branch at all. The chairman might agree with this. If you would be kind enough to tell us, how do you think we as parliamentarians might make your work easier and try to show a little more responsibility toward our children and grandchildren?

Mr. Cappe: This is a very difficult question for an official to answer, because parliamentarians are asking officials to tell them how to do their job. I would not want my answer to be seen in that light. But there are a number of instruments members of Parliament have to hold the government to account, to deal with those issues. Frankly, it is in dealing with part III of the estimates—in the standing committees, when a minister comes before the committee to deal with his department's spending.

My experience has been mixed, I should say. When I was in a line department, the Department of Consumer and Corporate Affairs, we would often have very probing questions, where MPs were really a discipline on the process. What you do, as an official, when you go back to prepare the next year's budget, is you remember the strips that were taken off you by the MPs and you come back just a little chastened the next time.

But I've also seen parliamentary committees where the focus is perhaps less on the spending and more on the issue of the day. When that happens, I think the minister responsible can deal with them, as ministers do, through Question Period. So it's not as focused and probing a question on the substance of the spending.

That is not a recipe for a solution, but if there's a message in it, it is that officials take those appearances before parliamentary committees very seriously, I can assure you.

Mr. Soetens: I'll just take his comments as influencing Liberal Party members on how they should do their job. How is that?

[Traduction]

M. Crawford: Juste avant la réunion, je m'entretenais avec M. Thompson et je lui ai parlé d'un budget que j'ai vu tout juste avant l'ajournement. Les chiffres m'ont laissé abasourdi. J'essayais de lui expliquer en termes simples: témoins, 4 000\$; correspondance, 1 200\$; puis, tout à coup, divers, 176 000\$. Cela nous fait donc un budget d'environ 20 000\$ auquel on ajoute la rubrique «Divers» au montant de 176 000\$. Ainsi, quand vous deviez puiser dans vos réserves pour imprévus, c'était tout simplement de la mauvaise gestion.

Je trouve que les imprévus devraient être réduits au minimum. Les municipalités pourraient vous en apprendre à ce chapitre. Nous n'avons pas le droit de prévoir des sommes importantes à ce chapitre dans notre budget.

M. Kilgour: Je m'adresse à l'un ou l'autre d'entre vous. À votre avis, comment le Parlement, qui, de l'avis de la plupart d'entre nous, a complètement perdu le contrôle des dépenses. . . En 1969, le comité avait rejeté un poste de dépense de l'ACDI au montant de 10 000\$ ou 20 000\$; mais il s'est trouvé que l'argent avait déjà été dépensé au moment où le comité s'était prononcé. Je crois qu'il est juste de dire que le Parlement n'a pas réussi à contrôler les dépenses de l'exécutif. Le président sera peut-être d'accord là-dessus. Auriez-vous la bonté de nous dire comment, à votre avis, nous, les parlementaires, pourrions faciliter votre travail en assumant davantage nos responsabilités à l'égard de nos enfants, nos petits-enfants?

M. Cappe: Il est très difficile pour un fonctionnaire de répondre à cette question; en effet, les parlementaires demandent aux fonctionnaires de leur dire comment faire leur travail. Je ne voudrais pas que ma réponse soit interprétée de la sorte. Mais les parlementaires disposent d'un certain nombre d'outils pour obliger le gouvernement à rendre des comptes. Franchement, cela devrait surtout se faire au moment de l'étude de la Partie III du Budget des dépenses, c'est-à-dire au comité permanent, lorsqu'un ministre comparait devant le comité pour discuter des dépenses de son ministère.

Je dois dire que mon expérience à cet égard est mitigée. Quand j'étais dans un ministère responsable, nommément le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, on nous posait souvent des questions très pénétrantes et les députés servaient en quelque sorte de garde-fou. Quand un fonctionnaire se fait passer un savon par les députés, il ne l'oublie pas et il en tient compte au moment de la préparation du budget de l'année suivante.

Par contre, j'ai également assisté à des séances de comités parlementaires où l'on mettait l'accent non pas sur les dépenses elles-mêmes, mais plutôt sur une question d'actualité. Dans un tel cas, je pense que le ministre compétent devrait plutôt être invité à traiter de la question au cours de la période des questions à la Chambre. Dans ce cas-là, les séances des comités ne permettent pas d'aller au fond des choses en ce qui a trait aux dépenses.

Ce n'est pas une panacée, mais je vous assure que les fonctionnaires prennent très au sérieux ces comparutions devant les comités parlementaires.

M. Soetens: J'interprète cette réponse comme une tentative d'influencer les membres libéraux du comité pour qu'ils fassent mieux leur travail. Qu'en dites-vous?

[Text]

Mr. Kilgour: Let me ask one more, if I may. I have a case that was raised with me last week. It involves—

The Chairman: Is it relevant to the bill?

Mr. Kilgour: It might be. If it isn't, don't answer it, just say it's not relevant.

The RCMP Public Complaints Commission had an inquiry that ended officially a month or so ago. It exonerated all three RCMP officers. I'm told the spending, mostly on legal fees, was about \$1.5 million, and it dragged out over two years. Does Treasury Branch or the Auditor General... do you have any way to tell people they shouldn't spend \$1.5 million on what I gather was a bogus, absurd inquiry?

Mr. Cappe: That's a very important issue. The answer is sometimes yes. In the particular circumstances of the RCMP Public Complaints Commission and the analogue now being combined in the internal review... I'm sorry. The Public Complaints Commission is for internal review. This is the external one as well.

Their budgets are set by the government as such. It's a government agency, not a parliamentary agency. So I think the answer to that question is yes, we look at it very carefully, we try to be fair, if "fair" is the right word, in saying they need sufficient resources to do their job. But we want to force the commissioners of the Public Complaints Commission to make choices. We want them not to accept frivolous cases, but rather to come to a judgment on whether this is worth pursuing and spending public funds on. So our role, if you will, is to keep saying no, as you were suggesting earlier, to the extent possible, but also to see that they're adequately funded.

The difficulty comes in the parliamentary commissions. And here I would point to places such as the Canadian Human Rights Commission. The Auditor General is another good example.

• 1710

We put on our kid gloves when we deal with parliamentary agencies because the government doesn't want to be seen to be controlling them and making the Auditor General ineffective by proposing inadequate funding. The same thing with the Canadian Human Rights Commission. The Treasury Board, as the employer, is a party to a complaint before the tribunal, which the commission is taking the other side on. Clearly, we have to be scrupulous, first of all in separating ourselves internally so the resourcing issues are not dealt with by the people who do staff relations, and second in being a little less insistent with the parliamentary agencies than we are with government agencies.

I shouldn't really disclose that for fear there will be inappropriate requests for funding, but—

[Translation]

M. Kilgour: Je voudrais poser une dernière question. C'est au sujet d'un dossier dont on m'a fait part la semaine dernière.

Le président: Est-ce pertinent au projet de loi à l'étude?

M. Kilgour: Peut-être. Si ça ne l'est pas, n'y répondez pas, dites-moi seulement que ce n'est pas pertinent.

La Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada a fait une enquête qui a pris fin officiellement il y a environ un mois. Les trois agents de la GRC qui étaient en cause ont été exonérés. On me dit que cette enquête, qui a duré plus de deux ans, a coûté environ un million et demi de dollars, surtout en frais juridiques. Le Conseil du Trésor ou le vérificateur général... vous est-il possible de dire à ces gens-là qu'ils ne devraient pas dépenser un million et demi de dollars pour une enquête qui, à ce qu'il me semble, était une enquête bidon?

M. Cappe: C'est une question très importante. La réponse est oui, parfois. Dans le cas précis de la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada et dans le cas analogue de l'enquête interne actuelle... Pardon, la Commission des plaintes du public contre la GRC se livre à des enquêtes internes. En l'occurrence, il s'agit également d'une enquête externe.

Leurs budgets sont établis par le gouvernement. C'est un organisme qui relève du gouvernement et non pas du Parlement. Je crois donc que la réponse à cette question est oui, nous examinons la chose très attentivement, nous essayons d'être justes, si «juste» est le bon mot, en disant que ces organismes ont besoin des ressources voulues pour bien faire leur travail. Mais nous voulons forcer les commissaires de la Commission des plaintes du public à faire des choix. Nous voulons qu'ils refusent de s'occuper d'affaires d'importance secondaire. Nous voulons qu'ils portent un jugement à savoir si une affaire vaut la peine d'être poursuivie et s'il vaut la peine d'y consacrer des deniers publics. Notre rôle, si vous voulez, c'est de continuer à dire non, comme vous le laissez entendre tout à l'heure, dans toute la mesure du possible, mais aussi de voir à ce que ces organismes ne manquent pas de fonds.

Ce sont les commissions parlementaires qui nous posent des problèmes. Je songe notamment à la Commission canadienne des droits de la personne. Il y a aussi l'exemple du vérificateur général.

Nous prenons beaucoup d'égards avec les organismes parlementaires, car le gouvernement ne veut pas se faire accuser de mainmise sur eux et de mettre en question l'efficacité du vérificateur général en proposant un financement insuffisant. Il en va de même avec la Commission canadienne des droits de la personne. En tant qu'employeur, le Conseil du Trésor, devant le tribunal, constitue l'une des parties, l'autre étant la Commission. Nous nous devons donc d'être scrupuleux, tout d'abord en nous distançant, au plan interne, afin que les préposés aux relations de personnel ne soient pas chargés des mesures de ressourcement, et en second lieu en nous montrant un peu moins exigeants avec les organismes parlementaires qu'avec les organismes gouvernementaux.

C'est là une chose que je ne voudrais pas divulguer, de crainte de nous exposer à des demandes de fonds inappropriées, mais...

[Texte]

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, since it's going to Mr. Soetens, I would like to apologize to our witness. His answers have shown him to be a person of candour. I came on him much too hard at the start.

Mr. Soetens: I have a couple of questions for Mr. Thompson.

You suggested an area of further study being the basis of accounting. I'm not sure I fully understood your comment on that, so would you expound on that one a little bit?

Mr. Thompson: I would be pleased to, sir. As I mentioned, the government's accounting practices right now essentially capture cash coming in and cash going out through the 12 months ending in March. Subsequent to March each year, which is the government's fiscal year end, the government adjusts those records to pick up in the year charges that pertain to the year but haven't been paid until subsequent. . . It's called moving from cash to accrual accounting. They do that basically on the expenditure side, and they're starting to do that a bit on the revenue side as well—in other words, recognizing interest income when it's earned rather than when cash comes in.

The benefit of moving to accrual accounting is it allows the financial effect of transactions within government and beyond government to be recognized and reported to you much sooner. As a consequence you're able to assess the financial effects of transactions and maybe suggest corrective action if it's necessary at an earlier point in time.

If the government were to move from cash to accrual accounting throughout the year, there would be quite a bit less in the way of adjusting entries to go through in the period subsequent to the end of March, which should make it easier to cut off the accounts and prepare financial statements and public accounts than it now does.

Moving from cash to accrual throughout the year may be a bit costly. One would want to look at the cost of doing that. One would want to look at the benefits to management and to parliamentarians of doing that. One would want to look at technology, which is changing almost daily, which is making it easier to adopt accrual accounting practices as opposed to cash accounting practices on a day-to-day basis. All of this needs to be studied. It would have quite a direct effect on how quickly the government would be able to prepare its public accounts and how quickly we would be able to audit them. In the first instance the government prepares the accounts; they present them to us for audit, and then we conduct our audit. There's a sequencing here as well as an accounting basis issue.

Does that clarify it a bit, sir?

Mr. Soetens: That clarifies the basis of accounting. What I'm puzzled about is that seems to be something separate from the bill. You're saying that this is an area we ought to review or study. But whether or not we review it or study it, how does that impact on the recommendations of the bill?

[Traduction]

M. Kilgour: Monsieur le président, puisque c'est le tour de M. Soetens, je voudrais présenter mes excuses à notre témoin, que j'ai un peu malmené au début : ses réponses, en effet, attestent de sa franchise.

M. Soetens: Je voudrais poser quelques questions à M. Thompson.

Vous disiez qu'il conviendrait peut-être de se pencher sur la méthode de comptabilité, mais je ne vous ai pas tout à fait compris et vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner quelques explications supplémentaires.

M. Thompson: Certainement, monsieur. Comme je le disais, la méthode actuelle de comptabilité publique consiste à rattacher les opérations d'exécution à l'exercice budgétaire de 12 mois qui se termine en mars. Chaque année, à la fin de l'exercice financier du gouvernement, ce dernier fait des opérations d'ajustement des inscriptions budgétaires pour relever les opérations effectuées à l'exercice qui vient de s'achever, mais qui n'ont pas donné lieu à un règlement jusqu'à ce que. . . c'est ce qu'on appelle la transition d'un système de la comptabilité de caisse à un système de comptabilité d'exercice. À ce jour cela s'est fait surtout pour les dépenses, mais on commence également à le faire pour les recettes, c'est-à-dire à imputer les intérêts lorsqu'ils sont gagnés plutôt que lorsqu'ils donnent lieu à une rentrée de fonds.

L'avantage de l'adoption du système de l'exercice, c'est qu'il permet de déterminer et de vous rapporter beaucoup plus tôt l'effet financier des transactions tant au sein du gouvernement qu'en-dehors de lui. Vous pouvez ainsi évaluer les effets financiers des transactions et, le cas échéant, proposer plus rapidement les mesures correctives qui s'imposent.

Si le gouvernement remplaçait tout au long de l'année le système de la comptabilité de caisse par le système de l'exercice, il y aurait beaucoup moins d'écritures rectificatives à faire pendant la période qui suit la fin de mars, ce qui faciliterait l'arrêté des comptes et la préparation d'états financiers et de comptes publics.

Il est possible que le remplacement, tout au long de l'année, du système de la comptabilité de caisse par le système de l'exercice soit un peu coûteux. Cette question devrait être examinée, en tenant compte des avantages pour la gestion et pour les parlementaires, de la technologie, qui est en fluctuation constante et qui facilite l'adoption d'un système de l'exercice, au jour le jour, par rapport aux pratiques du système de la caisse. Il faudrait tenir compte de tous ces facteurs. Cela ferait une grande différence dans le temps que doit prendre le gouvernement pour préparer ses comptes publics et dans le temps qu'il nous faut pour les vérifier. Dans le premier cas le gouvernement prépare les comptes, nous les présente pour la vérification à laquelle nous procédons. Il y a là une séquence obligatoire ainsi qu'une question de méthode de comptabilisation.

Est-ce que mon éclaircissement vous suffit, monsieur?

M. Soetens: Oui, pour la méthode de comptabilité mais ce qui m'intrigue, c'est que cela semble distinct du projet de loi. Vous dites que c'est une question que nous devrions revoir ou étudier, mais que nous le fassions ou non, quelle en est la conséquence pour les recommandations du projet de loi.

[Text]

Mr. Thompson: There's a date proposed in the bill for tabling the public accounts. I wouldn't argue with the date. As Mr. Cappe has mentioned, the government has met that date, by and large, quite often. But if one were to change the basis of accounting, it could be that another date would be preferable. It could be that an earlier date would be preferable.

The other issue I mentioned, which I think requires some study, is whether the summary numbers that are audited as part of the public accounts could or should be disconnected from the public accounts and produced sooner. That's another issue that I think needs to be looked at. If members decide how quickly they want to get the summary numbers in credible form, it may be that some date other than October would be the preferred date.

• 1715

It is a package, I would suggest to you, that we are talking about here in terms of financial information for parliamentarians for scrutiny purposes. There are issues—the accounting basis and the disconnecting possibly of the summary statements from the public accounts—that are part of that package. If they were studied and sorted out and really looked at, it may well be that some date other than October would be more optimal for your use.

Mr. Soetens: In another area we briefly talked about, the question was raised about the Congressional Budget Office and some of the auditing they might do. Part of your response was that our system is different, in that the Auditor General, as much as possible, runs at arm's length from government. In that light, if a standing committee of Parliament, for argument's sake, decided that they were concerned about an issue and passed a resolution within the committee asking the Auditor General to review or audit a particular expenditure or program, what would be the Auditor General's position on that? Would they do it, or would they do it based on their own feeling on the issue rather than the request of the committee?

Mr. Thompson: That's a tricky one. I'd best defer to Mr. Desautels, but I can give you a personal view.

Mr. Soetens: That's fine, make it personal.

Mr. Thompson: What I would advise him, I guess, if we were in the room together, is that the principle of independence is incredibly important in our system. We are quite different from the General Accounting Office or the Congressional Budget Office in the States. We are not a research arm of any individual member of Parliament or any particular parliamentary committee. We try to serve the totality.

I guess I would personally in that situation recommend to Mr. Desautel that we by all means consider very carefully the request, consider the work we have ongoing and what we have planned to do, but in the final analysis my own personal recommendation to him would be that we have to decide on our own what issues we are going to look at.

Mr. Soetens: So the request would have minor influence on the decision?

Mr. Thompson: I wouldn't say minor, but it wouldn't be something we could automatically accede to.

[Translation]

M. Thompson: Dans le projet de loi une date est proposée pour le dépôt des comptes publics, et je ne vois rien à y redire. Comme le disait M. Cappe, le gouvernement, dans l'ensemble, a très souvent respecté ce délai mais si l'on devait changer de méthode de comptabilité, une autre date serait peut-être préférable, une date que l'on pourrait fixer plus tôt.

Il a une autre question que j'ai mentionnée qui mérite d'être examinée : les états financiers condensés, qui sont vérifiés dans le cadre des comptes publics, pourraient-ils ou devraient-ils être détachés de ceux-ci et présentés plus tôt? C'est une autre question qui mérite d'être examinée. Si les députés jugent importante la rapidité avec laquelle ils veulent recevoir les états financiers condensés sous une forme crédible, il se peut qu'une date autre qu'octobre soit à envisager.

C'est un ensemble qui se tient. Nous parlons ici d'informations financières présentées aux parlementaires, aux fins d'examen approfondi. Il y a des questions, comme la méthode comptable et la séparation éventuelle des comptes publics des états financiers condensés, qui font partie de ce tout. Si l'on traitait ces questions et les examinait soigneusement, il se pourrait qu'une date autre qu'octobre s'impose comme étant préférable pour votre usage.

M. Soetens: Nous avons brièvement évoqué une autre question et à ce propos, nous nous sommes demandé ce que faisait au juste le Congressional Budget Office en matière de vérification. Vous nous avez dit que notre système était différent en ce sens que le vérificateur général, dans la mesure du possible, est indépendant du gouvernement. Dans l'hypothèse où un comité permanent du Parlement décidait qu'il y a une question qui les inquiète et adoptait une résolution demandant au vérificateur général de vérifier une certaine dépense ou un certain programme, quelle serait la position de ce dernier? Le ferait-il à la demande du comité, ou le ferait-il plutôt s'il juge que le cas le mérite?

M. Thompson: Vous me posez-là une question délicate, à laquelle je préférerais laisser à M. Desautels le soin d'y répondre, mais je peux vous donner mon opinion personnelle.

M. Soetens: C'est très bien, donnez-moi votre propre avis.

M. Thompson: Si j'étais en tête à tête avec le vérificateur général, je lui rappellerais que dans notre système le principe d'indépendance est d'une importance souveraine. Notre système diffère profondément de celui des États-Unis, qu'il s'agisse du General Accounting Office ou Congressional Budget Office. Nous ne sommes au service ni d'un membre du Parlement, ni d'un comité parlementaire quelconque: nous nous efforçons d'être au service de tous.

Dans une situation pareille, je recommanderais personnellement à M. Desautels d'examiner soigneusement la demande, de tenir compte des travaux en cours et de ceux qui sont prévus, mais en dernier ressort nous devrions prendre une décision de notre propre chef, sur les questions que nous allons examiner.

M. Soetens: La demande n'aurait donc qu'une influence légère sur votre décision?

M. Thompson: Je ne parlerai pas d'une influence légère, mais nous ne pourrions pas décider d'y déférer sans plus.

[Texte]

Mr. Soetens: Would the same apply, personally speaking, if you got a request from the cabinet?

Mr. Thompson: Yes.

Mr. Soetens: So if you got a request for you to audit because they've uncovered or discovered something they question, the same would apply—the independence would—

Mr. Thompson: Yes, it would. I think Mr. Kilgour mentioned section 11. It is the only section in our act at present that permits the Auditor General to do work that is suggested by others, but even there I think the wording is if it doesn't interfere with his or her other ongoing duties. So there is even an out there.

I wouldn't want to leave the impression that we don't listen to members of Parliament. We do. But we reserve the right in the final analysis to decide.

The Chairman: Are there any other questions?

Thank you very much for your help. We will move on to the next question at a later date.

I am now going to adjourn the meeting. Perhaps we can get together quickly after the meeting and determine what we are going to do. It seems to me that we have probably heard sufficient on this bill and that we ought to move to clause-by-clause, but I am open to any discussion from anybody after the meeting is adjourned.

[Proceedings continue in camera]

• 1718

• 1722

The Chairman: Okay, go ahead.

Mr. Kilgour: I move that Mr. MacLaren, as a former cabinet minister, be heard before our next meeting on clause-by-clause.

I guess it would have to be a separate motion that we hear the two witnesses proposed by Mr. Crawford.

The Chairman: We can make two motions of that. I think that generally speaking people are agreed to Mr. MacLaren being heard before clause-by-clause consideration.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: All right. Now what about the other two witnesses?

Mr. Kilgour: Mr. Crawford will want to speak to this too.

The Chairman: Do you want to move, Mr. Crawford, that Mr. Robert Foulds, clerk administrator to the County of Kent, and Mr. Hugh Thomas, city manager of Chatham, appear as witnesses?

Mr. Crawford: Yes, sir, I do so move.

[Traduction]

M. Soetens: En diriez-vous autant, toujours en votre nom, si vous receviez une demande du conseil des ministres?

M. Thompson: Certainement.

M. Soetens: Si vous recevez donc une demande de vérification parce que quelqu'un subodore ou découvre une affaire qui lui paraît louche, votre argument serait le même, à savoir l'indépendance. . .

M. Thompson: Certainement. Je crois que M. Kilgour a mentionné l'article 11. C'est le seul, de notre loi, à l'heure actuelle, qui permette au vérificateur général d'entreprendre une vérification proposée par d'autres, mais même dans cet article, il est dit que c'est sous réserve de ne pas empiéter sur les travaux en cours. Cet article contient donc également une échappatoire.

Je ne voudrais pas vous donner l'impression que nous ne tenons pas compte de ce que disent les membres du Parlement, ce serait contraire à la réalité, mais en dernier ressort nous nous réservons le droit de prendre nous mêmes la décision.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Je vous remercie beaucoup de votre aide. Nous passerons plus tard à la question suivante.

Je vais maintenant lever la séance. Je propose toutefois que nous restions encore ensemble pendant quelques instants, pour décider de ce que nous allons faire. Je crois que nous en avons entendu suffisamment sur ce projet de loi et que nous devrions passer à l'examen article par article, mais je suis disposé à entendre toute objection ou discussion qui serait soulevée.

[Les délibérations se poursuivent à huis clos]

Le président: D'accord, allez-y.

M. Kilgour: Je propose que M. MacLaren, en sa qualité d'ancien ministre, soit invité à comparaître avant l'examen article par article du projet de loi.

J'imagine qu'il faudrait une motion distincte pour que soient invités à comparaître les deux témoins proposés par M. Crawford.

Le président: Nous pouvons tout regrouper en deux motions. De façon générale, je crois que tous sont d'accord pour entendre M. MacLaren avant l'examen article par article.

Des voix: D'accord.

Le président: D'accord. Qu'en est-il des deux autres témoins?

M. Kilgour: Monsieur Crawford voudra dire quelques mots à ce sujet.

Le président: Monsieur Crawford, voulez-vous proposer que M. Robert Foulds, greffier administrateur du comté de Kent, et M. Hugh Thomas, administrateur de la ville de Chatham, comparaissent comme témoins?

M. Crawford: Oui, monsieur, je le propose.

[Text]

Mr. Kilgour: I second the motion.

The Chairman: Is there any further discussion?

Mr. Soetens: Might I ask, just for my edification, how big are these municipalities and how big are their budgets?

Mr. Crawford: The County of Kent has a \$43-million budget.

Mr. Soetens: Okay. And the other?

The Chairman: The City of Chatham.

Mr. Crawford: I would say that the City of Chatham would be quite similar to the county, if not more.

Mr. Soetens: Similar. Why would you choose those two rather than the chief administrative officer of Edmonton or Toronto or some large city that's dealing in billions, rather than millions, of dollars?

Mr. Crawford: I feel that these two gentlemen are experts in their field. Plus, as I mentioned earlier, it's only a decimal point: whether it's \$43 million or \$43 billion, it's only a decimal point. These gentlemen are professionals. They're both on AMO, high on AMO. Plus, the provincial government uses Mr. Foulds as the gentleman they converse with.

• 1725

Mr. Soetens: We shouldn't use a provincial government as an example, at least not Ontario.

Mr. Crawford: I'm using it as the experience he has in the field.

The Chairman: Are there any other questions?

Mr. Kilgour: We have heard the executive branch today, and in the interest of balance it would be nice to hear somebody who runs finances properly, to show fairness to both sides.

The Chairman: Call the Mayor of Mississauga. She reduces taxes.

All those in favour of the motion? Opposed?

A voice: A tie vote.

The Chairman: I'm going to have to say that the witnesses will not be heard then. The motion is defeated.

I'd like to have a time for the next meeting. Unfortunately, I am tied up this time next week.

Mr. Soetens: Perhaps we might all be next week.

The Chairman: Week after next? Two weeks from now? Three weeks from now? Suppose the chairman be delegated to confer with the clerk to determine a decent time for the next meeting.

[Translation]

M. Kilgour: J'appuie la motion.

Le président: Y a-t-il d'autres commentaires?

M. Soetens: Puis-je demander, pour ma gouverne, quelle est la taille de ces municipalités et celle de leur budget?

M. Crawford: Le comté de Kent a un budget de 43 millions de dollars.

M. Soetens: D'accord. Et l'autre?

Le président: La ville de Chatham.

M. Crawford: Je dirais que la ville de Chatham a un budget comparable à celui du comté, sinon plus élevé.

M. Soetens: Comparable. Et pourquoi choisir ces deux-là plutôt que l'administrateur d'Edmonton ou de Toronto ou d'une autre grande ville dont le budget se chiffre en milliards plutôt qu'en millions?

M. Crawford: J'estime que ces deux hommes sont des experts dans leur domaine. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, tout cela ne n'est qu'une question de point décimal: que ce soit 43 millions ou 43 milliards de dollars, la différence tient à un point décimal. Ces messieurs sont des professionnels. Ils sont tous les deux membres de l'Association des municipalités de l'Ontario. En plus, le gouvernement provincial consulte régulièrement M. Foulds.

M. Soetens: Pourquoi ne prendrions-nous pas l'exemple d'un gouvernement provincial, mais pas celui de l'Ontario.

M. Crawford: Je l'ai choisi étant donné son expérience en la matière.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

M. Kilgour: Nous avons entendu aujourd'hui les fonctionnaires et il me semble que dans l'intérêt de l'équilibre et de l'équité envers les uns et les autres il serait bon que nous entendions quelqu'un qui sait bien gérer des finances publiques.

Le président: Invitons le maire de Mississauga. Elle réduit les taxes.

Ceux qui sont en faveur de la motion? Contre?

Une voix: Égalité des voix.

Le président: Je dois donc décider que les témoins ne seront pas invités. La motion est rejetée.

J'aimerais que nous nous entendions sur l'heure de la prochaine réunion. Malheureusement, je ne serai pas libre à pareille heure la semaine prochaine.

M. Soetens: Il se peut qu'aucun de nous ne le soit la semaine prochaine.

Le président: La semaine suivante? Dans deux semaines? Dans trois semaines? Je propose que vous déléguez au président la responsabilité de consulter le greffier afin de choisir un moment approprié pour la prochaine réunion.

[Texte]

[Traduction]

Mr. Soetens: Yes, that's fine.

M. Soetens: Oui, c'est parfait.

The Chairman: All right. The committee is adjourned to the call of the chair.

Le président: D'accord. La séance est levée.

Ministry of Finance
Committee on
Administration Act (financial information)

Parliamentary Committee on
PROJET DE LOI C-301
Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers)

RESPECTING
Order of Reference

EN CONCERNANT
Ordre de renvoi

INCLUDING
The Report to the

Y COMPRIS
Le rapport de la

From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada

From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada
From the Office of the Auditor General of Canada

1991-1992

1991-1992

1991-1992

1991-1992

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation/Société canadienne des postes

Postage paid

Port payé

Lettermail

Poste-lettre

**K1A 0S9
Ottawa**

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Rex Crawford, M.P.

From the Treasury Board:

Mel Cappe, Deputy Secretary, Program Branch.

From the Office of the Comptroller General of Canada:

John Denis, Director, Government Accounting Policy.

From the Office of the Auditor General of Canada:

Ron Thompson, Assistant Auditor General, Audit Operation Branch.

TÉMOINS

Rex Crawford, député

Du Conseil du Trésor:

Mel Cappe, sous-secrétaire, Direction des programmes.

Du Bureau du Contrôleur général du Canada:

John Denis, directeur, Division de la politique comptable du gouvernement.

Du Bureau du Vérificateur général du Canada:

Ron Thompson, auditeur adjoint principal, Division opérationnelle des vérifications.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 2

Tuesday, June 15, 1993

Chairman: Don Blenkarn

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 2

Le mardi 15 juin 1993

Président: Don Blenkarn

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-301

An Act to amend the Financial Administration Act (financial information)

PROJET DE LOI C-301

Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers)

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le rapport à la Chambre

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-301

Chairman: Don Blenkarn

Members

David Bjornson
Steve Butland
Clément Couture
Rex Crawford
Darryl Gray
Jerry Pickard
René Soetens
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Sandy Birch

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Tuesday, June 15, 1993:

Jerry Pickard replaced David Kilgour;
Darryl Gray replaced Greg Thompson;
Stan Wilbee replaced Bill Kempling.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-301

Président: Don Blenkarn

Membres

David Bjornson
Steve Butland
Clément Couture
Rex Crawford
Darryl Gray
Jerry Pickard
René Soetens
Stan Wilbee—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Sandy Birch

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mardi 15 juin 1993:

Jerry Pickard remplace David Kilgour;
Darryl Gray remplace Greg Thompson;
Stan Wilbee remplace Bill Kempling.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, June 16, 1993

The Legislative Committee on Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information), has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Tuesday, March 16, 1993, your Committee has considered Bill C-301 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 1 and 2 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Le président,

DON BLENKARN,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 16 juin 1993

Le Comité législatif sur le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 16 mars 1993, votre Comité a étudié le projet de loi C-301 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules n^{os} 1 et 2 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 15, 1993

(3)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information), met at 10:30 o'clock p.m. this day, in Room 371, West Block, the Chairman, Don Blenkarn, presiding.

Members of the Committee present: Clément Couture, Rex Crawford, Jerry Pickard, Darryl Gray, René Soetens and Stan Wilbee.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Djénane Boulad, Legislative Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Eric Adams, Research Officer.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated Tuesday, March 16, 1993, relating to Bill C-301, An Act to amend the Financial Administration Act (financial information). (See *Minutes of Proceedings and Evidence, Monday, March 29, 1993, Issue No. 1*).

Clauses 1 to 4 severally carried, on division.

The Title carried, on division.

The Bill C-301 carried, on division.

The Chairman was instructed to report the Bill C-301 to the House.

At 10:34 o'clock a.m., the Committee adjourned.

Sandy Birch

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 JUIN 1993

(3)

[Traduction]

Le Comité législatif chargé du projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers), se réunit à 10 h 30, dans la salle 371 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Don Blenkarn (*président*).

Membres du Comité présents: Clément Couture, Rex Crawford, Jerry Pickard, Darryl Gray, René Soetens et Stan Wilbee.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Djénane Boulad, conseillère législative. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Eric Adams, attaché de recherche.

Conformément à son mandat du mardi 16 mars 1993, le Comité poursuit l'étude du projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers) (voir les *Procès-verbaux et témoignages du lundi 29 mars 1993, fascicule n° 1*).

Les articles 1 à 4 sont adoptés séparément, avec dissidence.

Le titre est adopté, avec dissidence.

Le projet de loi est adopté, avec dissidence.

Le président est prié de faire rapport à la Chambre du projet de loi C-301.

À 10 h 34, la séance est levée.

Le greffier du Comité

Sandy Birch

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, June 15, 1993

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 15 juin 1993

• 1031

The Chairman: The purpose of this meeting is to consider Bill C-301 clause by clause. I don't think any further witnesses need to be heard, and certainly no witnesses are available to be heard. The proposer of the bill, Mr. Crawford, was unable to obtain witnesses today, and we are unable to consider the bill any later than today because there probably won't be any jurisdiction under which to consider it later than today. So we will go to clause-by-clause.

Clauses 1 to 4 inclusive agreed to

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

An hon. member: On division.

The Chairman: The meeting is adjourned.

Le président: Nous sommes réunis pour l'étude article par article du projet de loi C-301. Je ne crois pas que nous ayons besoin d'entendre d'autres témoins; du reste il n'y en a ici aucun qui puisse comparaître. Le parrain du projet de loi, M. Crawford, n'a pas pu faire comparaître de témoins aujourd'hui, et nous ne pouvons pas reporter l'étude du projet de loi parce que demain nous n'aurons sans doute plus le pouvoir de procéder à cette étude. Nous allons donc entamer l'étude article par article.

Les articles 1 à 4 inclusivement sont adoptés

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: Adopté.

Une voix: À la majorité.

Le président: La séance est levée.



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

Bill C-301

Financial Administration Act (amdt.—financial information)

HOUSE OF COMMONS

Issues 1-2 • 1991-1993 • 3rd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter
g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the *Order*
Paper R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada
S.O. = Standing Order

Political affiliations:

| | |
|----------|--------------------------|
| BQ | Bloc Québécois |
| Ind | Independent |
| Ind Cons | Independent Conservative |
| L | Liberal |
| NDP | New Democratic Party |
| PC | Progressive Conservative |
| Ref | Reform Party of Canada |

**For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417**

Agencies *see* Government expenditures

Auditor General

Mandate, responsibilities, 1:12, 19, 24-5
Parliamentary committees directing, United States
comparing, 1:26-7, 38-9
See also Government expenditures

Auditor General Office

Employees, 1:30-1
See also Organizations appearing

Blenkarn, Don (PC—Mississauga South) (Chairman)

Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301), 1:14-21, 26, 30
Government expenditures, 1:14-8
Government programs, 1:19-21
Procedure and Committee business
Chairman
Appointment, 1:6
Voting, 1:40
Meetings, scheduling, 1:7, 40-1
Organization meeting, 1:6-7
Printing minutes and evidence, M. (Soetens), 1:6
Proceedings
Broadcasting, audio only, 1:7-8
Media recording, 1:8
Questioning of witnesses, time limits, M. (Soetens), 1:6
Quorum, meeting and receiving/printing evidence
without, M. (Soetens), 1:6
Staff
Hiring, M. (Soetens), 1:6
Introducing, 1:6
Witnesses
Inviting, 1:6-7
M. (Kilgour), 1:39
M. (Crawford), 1:39-40
Presentation, 1:23
Public accounts, 1:26
References, appointment as Chairman, 1:6
Treasury Board, 1:30

Cabinet ministers *see* Estimates; Government programs

Cappe, Mel (Treasury Board)

Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301), 1:21-4, 29-36

Chatham, Ont. *see* Committee

Commissions *see* Government expenditures—Agencies

Committee

Witnesses
Foulds, Robert, Kent County and Hugh Thomas,
Chatham, Ont., 1:7, 39-40
MacLaren, Hon. Roy, 1:39

Committees, parliamentary *see* Auditor General: Government
expenditures—Accountability

Comptroller General Office *see* Organizations appearing

Crawford, Rex (L—Kent) (Individual presentation)

Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301), 1:8-16, 18-21, 31, 33-5, 39-40
Government expenditures, 1:34-5

Crawford, Rex—Cont.

Government programs, 1:31
Procedure and Committee business
Organization meeting, 1:7
Proceedings, 1:8
Witnesses, 1:7
M., 1:39-40
References, individual presentation before Committee,
1:8-16, 18-21

Denis, John (Comptroller General Office)

Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301), 1:25-6

Estimates

Cabinet ministers, accountability, 1:13
Complexity, 1:9, 32
Public Accounts Standing Committee role, 1:12

**Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301)—Crawford**

Consideration, 1:7-41; 2:5, carried on division, 4; report to
House without amdts., 2:5, agreed to, 4
Clauses 1 to 4, 2:5, carried severally on division, 4
Title, 2:5, carried on division, 4

References

Further study, recommending, 1:24, 27-8
Timing, 1:13

See also Orders of Reference; Report to House

**Financial Administration Act (amdt.—session of
Parliament)(Bill C-205)**

References, 1:15-6

Forsey, Senator Eugene *see* Government programs—Governor
General's special warrants

Foulds, Robert *see* Committee

Government departments appearing *see* Organizations
appearing

Government expenditures

Accountability, parliamentary committees, role, 1:35
Agencies and commissions, parliamentary/government,
controls, 1:36
Auditor General Report, 1992, 1:10
Budgets, contingency reserves, 1:34-5
Governor General's special warrants, 1:10-1, 13-9, 21-2, 29
Forsey, Senator Eugene, comments, 1:12, 15, 28
Public opinion, 1:8-9

Government programs

Cabinet ministers, long-term planning, 1:9, 19-23
Capital projects, comparing, 1:22
Cost overruns, treatment, 1:9-10, 19, 31-4

Governor General's special warrants *see* Government
expenditures

In camera meetings *see* Procedure and Committee business

Kempling, William James (PC—Burlington; Parliamentary
Secretary to President of the Treasury Board and Minister
of State (Finance) from May 8, 1991 to September 1, 1993)

Estimates, 1:13
Financial Administration Act (amdt.—financial
information)(Bill C-301), 1:13-4, 16-7, 24

Kempling, William James—Cont.

Government expenditures, 1:13-4

Kent County see Committee**Kilgour, David (L—Edmonton Southeast)**

Auditor General, 1:26-7

Auditor General Office, 1:30-1

Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), 1:15-6, 21, 23-4, 26-31, 35-7, 39-40

Government expenditures, 1:15, 28-9, 35-6

Procedure and Committee business, witnesses, 1:23-4, 37
M., 1:39

M. (Crawford), 1:40

Treasury Board, 1:30

MacLaren, Hon. Roy see Committee**Milliken, Peter (L—Kingston and the Islands)**

Auditor General, 1:19

Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), 1:14, 16-9, 21

Government expenditures, 1:16-8, 21

Mills, Dennis J. (L—Broadview—Greenwood)

Procedure and Committee business, organization meeting, 1:7

Orders of Reference, 1:3**Organization meeting see Procedure and Committee business****Organizations appearing**

Auditor General Office, 1:22, 24-9, 31, 37-9

Comptroller General Office, 1:25-6

Treasury Board, 1:21-4, 29-36

See also individual witnesses by surname

Parliamentary committees see Auditor General; Government expenditures—Accountability**Procedure and Committee business**

Chair casting vote, 1:40

Chairman

Appointment by Speaker, 1:6

Voting, 1:40

In camera meeting, 1:5

Meetings, scheduling, 1:7

Members, appearing as witnesses, 1:8-16, 18-21

Order of reference deemed referred, 1:4

Organization meeting, 1:6-7

Printing minutes and evidence, M. (Soetens), 1:6, agreed to, 4

Proceedings

Procedure and Committee business—Cont.**Proceedings—Cont.**

Broadcasting, audio only, OASIS network, media access, 1:7-8

Media recording, rules, 1:8

Questioning of witnesses, time limits, M. (Soetens), 1:6, agreed to, 4

Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Soetens), 1:6, agreed to, 4

Staff

Hiring, M. (Soetens), 1:6, agreed to, 4

Introducing, 1:6

Witnesses

Inviting, 1:6-7, agreed to, 4

M. (Kilgour), 1:39, agreed to, 5

M. (Crawford), 1:39-40, negated, 5

Presentation, relevance, 1:23-4, 37

Public accounts

Publishing deadline, accounting practices influencing, 1:24-8, 37-8

Public Accounts Standing Committee see Estimates**Report to House, 2:3****Soetens, René (PC—Ontario)**

Auditor General, 1:38-9

Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), 1:21, 23, 29-30, 33, 35, 37-41

Procedure and Committee business

Organization meeting, 1:6-7

Printing minutes and evidence, M., 1:6

Questioning of witnesses, M., 1:6

Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M., 1:6

Staff, M., 1:6

Witnesses, M. (Crawford), 1:40

Public accounts, 1:37

Thomas, Hugh see Committee**Thompson, Ron (Auditor General Office)**

Financial Administration Act (amdt.—financial information)(Bill C-301), 1:22, 24-9, 31, 37-9

Treasury Board

Employees, 1:30

See also Organizations appearing

United States see Auditor General**Warrants see Government expenditures—Governor General's special warrants****Witnesses see Organizations appearing and see also individual witnesses by surname**



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-301

Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques
(renseignements financiers)

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicules n^{os} 1-2

•

1991-1993

•

3^e Session

•

34^e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. Voir Impôt sur le revenu—Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1^{re}, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

| | |
|------------|----------------------------|
| BQ | Bloc Québécois |
| Cons. Ind. | Conservateur indépendant |
| Ind. | Indépendant |
| L | Libéral |
| NPD | Nouveau parti démocratique |
| PC | Progressiste conservateur |
| Réf. | Parti réformiste du Canada |

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645.
Télécopieur (613) 992-9417

- Blenkarn, Don** (PC—Mississauga-Sud) (président)
 Conseil du Trésor, 1:30
 Dérivation, ouvrage, construction, programme, 1:20-1
 Finances publiques, gestion, Loi (modification), projet de loi C-205, 1:16
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:14-21, 23, 26, 30-1, 36; 2:5
 Gouvernement, dépenses, 1:17-8
 Recherche scientifique, programme, 1:21
Voir aussi Président du Comité—Nomination
- Bureau du contrôleur général du Canada.** *Voir* Témoins
- Bureau du vérificateur général du Canada**
 Années-personnes, 1:30-1
Voir aussi Témoins
- Cappe, Mel** (Conseil du Trésor)
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:21-2, 24-5, 29-36
- Chatham, Ont.** *Voir* Comité—Témoins—Comparution
- Comité**
 Conseiller législatif, absence, 1:6
 Personnel de soutien, 1:6
 Président. *Voir* Président du Comité
 Séance d'organisation, 1:6-7
 Séances
 À huis clos, 1:39
 Calendrier, 1:7, 40
 Durée, 1:23
 Publiques, OASIS, réseau, diffusion, 1:7-8
 Tenue et audition des témoignages en l'absence de quorum, 1:6
 Témoins
 Comparution, convocation, etc., 1:6
 Chatham, Ont., Thomas, Hugh, gérant municipal, m. (Crawford), 1:39, rejetée, 40
 Kent, comté, Foulds, Robert, greffier-administrateur, 1:7
 M. (Crawford), 1:39, rejetée, 40
 McLaren, l'hon. Roy, 1:39
 Interrogation, 1:6
 Présentation, député
 Excuses, 1:37
 Position, 1:23-4
Voir aussi Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301—Comptes; Gouvernement, dépenses—Mandats—Utilisation—Questions
- Commission canadienne des droits de la personne**
 Conseil du Trésor, relation, 1:36
- Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie Royale du Canada**
 Enquête, coût, 1:36
- Comptes publics**
 Comptabilité de caisse, conversion en comptabilité d'exercice, 1:27, 37
Voir aussi Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301
- Conseil du Trésor**
 Années-personnes, 1:30
- Conseil du Trésor—Suite**
 Rôle, 1:36
Voir aussi Commission canadienne des droits de la personne; Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301—Députés; Témoins
- Crawford, Rex** (L—Kent)
 Comité, 1:39-40
 Séance d'organisation, 1:7
 Dérivation, ouvrage, construction, programme, 1:20
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:8-16, 18-21, 31, 33-5
 Gouvernement, dépenses, 1:10-2
 Gouvernement, programmes, 1:31, 33
 Vérificateur général, 1:19
- Denis, John** (Bureau du contrôleur général du Canada)
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:25-6
- Dérivation, ouvrage, construction, programme**
 Coûts, dépassement, exemple, 1:20-1
- États-Unis**
 Congressional Budget Office, enquêtes à la demande d'une commission parlementaire, 1:26-7, 38
- Finances publiques, gestion, Loi (modification), projet de loi C-205**
 Allusions, 1:15-6
- Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301.** Crawford
 Adoption, 2:5
 Art. 1 à 4 adoptés, 2:5
 Comptes publics
 Comité, importance accrue, 1:12
 Publication, date, 1:24-8, 37-8
 Députés opposés, Conseil du Trésor, influence, allégations, 1:29-30
 Étude, 1:7-41; 2:5
 Mandats spéciaux, relevé détaillé, dépôt
 Délai, 1:10, 12-5, 18, 22
 Obligation, 1:10, 22
 Objet, 1:8-9, 13
 Programme, coûts
 Dépassement, Vérificateur général, responsabilités, 1:12, 19, 22, 24-5
 Et objectifs, énoncé, dépôt par le ministre, 1:19-22
 Prévision, 1:22
 Rapport à la Chambre, 2:3, 5
 Teneur, 1:9-10
 Titre adopté, 2:5
- Forsey, Eugene, sénateur.** *Voir* Gouvernement, dépenses—Mandats
- Foulds, Robert.** *Voir* Comité—Témoins—Comparution—Kent
- Gouvernement, dépenses**
 Gestion
 Parlementaires, rôle, amélioration, suggestions, 1:35
 Vérificateur général, rapport 1991-1992, allusions, 1:10, 12
 Mandats spéciaux
 Forsey, Eugene, sénateur, propos, 1:12, 15, 28
 Motifs, 1:11, 17

- Gouvernement, dépenses—Suite**
 Mandats spéciaux—*Suite*
 Utilisation en 1989, 1:11-2, 16-7
 Questions soulevées en Chambre et en Comité, 1:17-8, 21
 Vérificateur général, responsabilités, 1:29
- Gouvernement, programmes**
 Coûts, dépassement, raisons, 1:31-5
- Grande-Bretagne**
 Vérificateur général, rapports au cours d'une année financière, 1:12
- Greffier du Comité**
 Comité, séance d'organisation, 1:6
- Kempling, William James** (PC—Burlington; secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances) du 8 mai 1991 au 1^{er} septembre 1993)
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:13-4, 16-7, 24
 Gouvernement, dépenses, 1:15
- Kent, comté. Voir** Comité—Témoins—Comparution
- Kilgour, David** (L—Edmonton-Sud-Est)
 Bureau du vérificateur général du Canada, 1:30-1
 Comité, 1:24, 37, 39-40
 Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie Royale du Canada, 1:36
 Conseil du Trésor, 1:30
 États-Unis, 1:26-7
 Finances publiques, gestion, Loi (modification), projet de loi C-205, 1:15-6
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:15-6, 21, 23-4, 26-31, 35-7
 Gouvernement, dépenses, 1:28-9, 35
 Vérificateur général, 1:26-7
- Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers). Voir plutôt** Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301
- MacLaren, l'hon. Roy. Voir** Comité—Témoins—Comparution
- Milliken, Peter** (L—Kingston et les Îles)
 Finances publiques, gestion, Loi (modification), projet de loi C-205, 1:16
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:14, 16-9, 21
 Gouvernement, dépenses, 1:16-8
 Vérificateur général, 1:19
- Mills, Dennis J.** (L—Broadview—Greenwood)
 Comité, séance d'organisation, 1:7
- OASIS, réseau. Voir** Comité—Séances—Publiques
- Ordre de renvoi**
 Projet de loi C-301 (finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers)), 1:3
- Parlementaires. Voir** Gouvernement, dépenses—Gestion
- Présidence, décisions et déclarations**
 Conseiller législatif, absence, 1:6
- Présidence, décisions et déclarations—Suite**
 Personnel de soutien, 1:6
 Séance d'organisation, 1:6-7
 Séances
 Calendrier, 1:7, 40
 Durée, 1:23
 Publiques, réseau OASIS, diffusion, 1:7-8
 Tenue et audition des témoignages en l'absence de quorum, 1:6
 Témoins
 Comparution, convocation, etc., 1:6
 Chatham, Ont., Thomas, Hugh, gérant municipal, m. (Crawford), 1:39, rejetée par vote prépondérant, 40
 Kent, comté, Fould, Robert, greffier-administrateur, 1:7 M. (Crawford), 1:39, rejetée par vote prépondérant, 40
 Interrogation, 1:6
 Présentation, député, position, 1:23
- Président du Comité**
 Nomination de Blenkarn, 1:6
- Procédure et Règlement**
 Députés, droit de parler hors de propos, «privilege parlementaire», 1:31
 Vote prépondérant, 1:40
- Procès-verbaux et témoignages**
 Impression, 1:6
- Projet de loi C-205. Voir plutôt** Finances publiques, gestion, Loi (modification), projet de loi C-205
- Projet de loi C-301, Comité législatif. Voir plutôt** Comité
- Rapport à la Chambre, 2:3**
- Recherche scientifique, programme**
 Coûts, dépassement, exemple, 1:21
- Séance d'organisation. Voir** Comité
- Soetens, René** (PC—Ontario)
 Comité, 1:23, 40
 Séance d'organisation, 1:6-7
 Comptes publics, 1:37
 Conseil du Trésor, 1:30
 États-Unis, 1:38
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:21, 29-30, 33, 35, 37-9
Procès-verbaux et témoignages, 1:6
 Vérificateur général, 1:38-9
- Témoins**
 Bureau du contrôleur général du Canada, 1:25-6
 Bureau du vérificateur général du Canada, 1:22, 26-9, 31, 37-9
 Conseil du Trésor, 1:21-2, 24-5, 29-36
 Crawford, Rex, 1:8-16, 18-21, 31, 33-5
- Thomas, Hugh. Voir** Comité—Témoins—Comparution—Chatham
- Thompson, Ron** (Bureau du vérificateur général du Canada)
 Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301, étude, 1:22, 26-9, 31, 37-9

Vérificateur général

Enquêtes à la demande d'un comité parlementaire, I:38-9
Interdiction, I:26-7
Rapports, dépôt plus d'une fois par année, projet de loi, I:19

Vérificateur général—Suite

Responsabilités, I:24-5
Voir aussi Finances publiques, gestion, Loi (renseignements financiers), projet de loi C-301—Programme—Dépassement; Gouvernement, dépenses—Gestion et Mandats; Grande-Bretagne

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00364 516 8

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00364 518 4